

Année XVII

Vol. VI

JUILLET-SEPTEMBRE

N° 66

1938



# BULLETIN

## DE L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE INTERNATIONALE

ORGANE OFFICIEL

VOUÉ A LA FRANC-MAÇONNERIE UNIVERSELLE

PARAISSANT CHAQUE TRIMESTRE

Rédaction et Administration

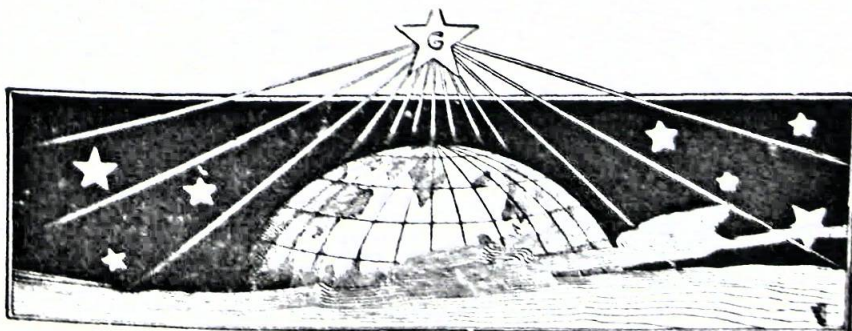
Grand Chancelier : **John MOSSAZ**

20, Rue du Général-Dufour, Genève

Adresse pour la correspondance : Case postale Stand N° 138

Adresse télégraphique : Amitente, Genève

Chèques Postaux I. 3510





**Fabrique spéciale de Bijoux et Décors Maç.**  
de tous grades et de tous rites - Librairie Maçonnique

**V. GLOTON**

7, Rue Cadet, PARIS (France)

En face le G. O. D. F.

ENVOI franco sur demande du Catalogue H

## **LA CHAINE D'UNION**

**Revue mensuelle de documentation et d'informations maçonniques**

*Paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois (sauf en juillet et août)*

N'est délivrée que sur justification de la qualité maçonnique

**Direction et Administration : Gloton, 7, rue Cadet, Paris 9<sup>e</sup>**

*Prix de l'abonnement annuel :*

France et Colonies françaises :	35 fr. français
Etranger : Union postale :	45 » »
Autres pays :	55 » »
Belgique :	45 fr. belges

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> octobre

**Librairie Maçonnique Van de Graaf-Dopere**  
53, Rue Malibran (2<sup>e</sup> étage) Tél. 48-70-74 BRUXELLES  
CATALOGUE contenant 1800 N<sup>os</sup> d'Ouvrages Maçonniques et Occultes  
ENVOI SUR DEMANDE

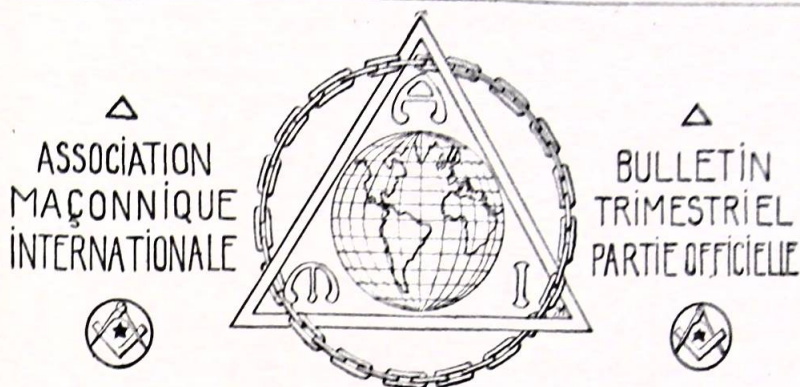


**E. LEHMANN & TEISSIER**

**20, Rue Cadet, PARIS (9<sup>e</sup>)**

**INSIGNES ET BIJOUX MAÇONNIQUES  
DE TOUS GRADES**

**LIBRAIRIE MAÇONNIQUE**



## Le Convent de Lucerne

Si l'on tient compte des conjonctures extrêmement défavorables dans lesquelles s'est réuni cette année le Convent ordinaire de l'A. M. I., il est permis de dire qu'il a donné une preuve éclatante de la vitalité de notre Association et que sa réussite, pour relative qu'elle soit, a dépassé nos espérances.

Les difficultés d'ordre économique dans lesquelles tous les peuples se débattent ont obligé la plupart des pays à prendre des mesures extrêmement sévères pour enrayer la dépréciation de leur monnaie, rendant ainsi les voyages presque impossibles surtout en ce qui concerne les républiques de l'Amérique latine dont nous ne pouvions pas espérer la présence de leurs délégations. En outre, les malheurs qui se sont abattus sur les G.G.<sup>o</sup> LL.<sup>o</sup> d'Europe depuis quelques années ont non seulement entraîné la disparition de plusieurs membres de l'A. M. I. mais les conditions politiques de l'heure faisaient planer sur d'autres des menaces si graves qu'elles ne pouvaient guère songer à se faire représenter.

Malgré tous ces obstacles, le Convent a cependant enregistré la présence de treize délégations officielles soit plus du tiers des Puissances Maçonniques affiliées à l'A. M. I.

Nous traversions cependant, en ce début de septembre, une période particulièrement angoissante; une série d'événements se déroulaient qui menaçaient de bouter le feu aux quatre coins de l'Europe et d'entraîner le monde dans une nouvelle catastrophe plus terrible encore que celle dont les conséquences pèsent si

lourdement sur l'Humanité. La convocation d'un Convent en des temps si troublés pouvait donc paraître inopportune et risquer d'aboutir à un échec. Le Comité Exécutif estima, au contraire, que la gravité de la situation exigeait que la F. M. fit entendre sa voix pour affirmer que sa volonté de paix et d'union n'était pas ébranlée et que plus ardente que jamais était sa foi dans l'idéal de fraternité qu'elle n'a cessé de proclamer depuis plus de deux siècles. Il est maintenant prouvé que nous avons eu raison de ne point nous décourager car, si peu que nos appels aient influencé les événements, ils ont tout de même réveillé, dans l'universalité maçonnique, la confiance dans l'avenir et ranimé le courage dans la lutte de l'heure présente pour le triomphe de la liberté et de la fraternité.

Nul lieu ne pouvait être mieux choisi pour la manifestation de tels sentiments que les rives enchanteuses du lac des Quatre Cantons dans les eaux duquel se mire la petite plaine du Grütli où fut prononcé le célèbre « Serment des Trois Suisses » et dont les quatre peuples riverains, s'unissaient il y a plus de six siècles pour défendre leur liberté et leur indépendance et signaient le pacte d'alliance qui fut le point de départ de la Confédération Helvétique. Cette région est, en effet, le berceau d'une nation au sein de laquelle fraternisent des hommes qui, de leur diversité de race, de langue et de religion, ont su faire cette admirable synthèse : une Patrie unie et forte, dont les citoyens, fidèles à leurs ancêtres de 1291 ont proclamé l'an dernier, par un plébiscite qui sera une page glorieuse de l'histoire, le droit à l'existence de la Franc-Maçonnerie. Quel lieu eut été plus propice à l'envol du message lancé par l'A.M.I. à tous les peuples de la terre, à l'appel de détresse émis par le Convent ?

Une fois de plus, par la puissance de l'esprit maçonnique nous nous sommes élevés au-dessus des passions et des haines du forum pour rechercher les moyens d'établir sur des bases meilleures une Humanité plus parfaite. Les vœux, résolutions et appels résultant de nos délibérations montrent avec quel soin et quel souci d'objectivité ont été abordés les objets figurant à l'ordre du jour du Convent. Rien n'a été fait en hâte; pas de déclarations au style pompeux et enflammé qui émeuvent à la lecture mais restent sans écho, sans portée pratique ou sans effets durables.

Faire la synthèse des diverses opinions librement exprimées en écartant tout ce qui est particulier et éphémère pour ne retenir que l'essentiel et le permanent, telle est la méthode de travail qui caractérise les assises périodiques de l'A. M. I. et qui lui vaut auprès de la Maçonnerie Universelle, une considération qui grandit d'année en année.

La Grande Loge Suisse Alpina avait élaboré un programme de réception et de réjouissances qui a laissé à tous le meilleur souvenir et mérite nos plus sincères remerciements. Des félici-

tations spéciales doivent être adressées à la Loge Fiat Lux qui fut chargée de l'organisation du Convent et de la réalisation du programme. Son Vén. M. en Ch., le T. Ch. F. Jacques Roellin et ses collaborateurs se sont acquittés de leur tâche de façon irréprochable et pour le plus grand plaisir des participants qui leur gardent une sincère reconnaissance de toute la peine qu'ils se sont donnée.

La séance du Comité Exécutif eut lieu, le jeudi 1<sup>er</sup> septembre après midi sous la présidence du T. Ill. F. Doignon. Elle fut suivie d'une agape frat. offerte par la G. L. Suisse Alpina au Comité de l'A. M. I. Au nombre des convives se trouvaient en outre les membres du Comité directeur de l'Alpina, des délégués au Convent, de nombreux FF. de Lucerne et quelques ff. mm. exilés ou réfugiés en Suisse. La présence de ces derniers en évoquant les malheurs qui frappent nos FF. dans diverses contrées mêlait un sentiment de tristesse au privilège que nous avons de nous trouver en terre libre.

Le Convent s'ouvrit le lendemain matin, dans le Temple de la Loge Fiat Lux, selon le rituel d'usage. La présidence en fut confiée au T. R. G. M. de la G. L. Suisse Alpina, le T. Ill. F. Dr Kurt von Sury assisté par les TT. Ill. FF. César Riascos, délégué de la G. L. de Colombie (Barranquilla) et Arthur Daubefeld, représentant la G. L. de la République Argentine occupant respectivement les plateaux des I<sup>er</sup> et II<sup>es</sup> Surveillants.

Cette séance d'ouverture fut suivie par un banquet offert aux délégués par la G. L. Suisse Alpina dans les élégants salons du grand restaurant Huguenin. Le Vén. M. Roellin souhaita la bienvenue aux hôtes de la F. M. Suisse en s'excusant de ne pouvoir leur offrir des divertissements aussi variés que ceux qui leur sont ordinairement réservés dans les grandes capitales. A part quelques vestiges intéressants de son passé, Lucerne n'a, dit-il, que son Lac dont on se plaît à dire qu'il est une merveille mais les FF. de Fiat Lux ouvrent largement leur cœur aux dignes et vaillants représentants des Puissances Maçonniques des grandes nations démocratiques, toutes amies de la petite Suisse, leur chère Patrie. Vous vous êtes réunis, ajouta-t-il, non pour traiter des questions secrètes de haute politique ainsi que le prétendent nos adversaires mais bien pour vouer vos forces à l'idéal maçonnique de justice, de bien être pour tous les peuples et à ce but qui paraît, hélas, si lointain, la Paix universelle.

Grâce à l'activité diligente des Commissions nommées au cours de la première séance, le Convent eut rapidement épuisé son ordre du jour et la cérémonie rituelle de clôture put avoir lieu le samedi 3 septembre après quatre séances de travail. Elle fut suivie d'une Tenue solennelle de la G. L. Suisse Alpina, que présida avec

distinction le T. R. G. M. von Sury assisté, dans les différents offices, par les membres de son Coll. des Grands officiers.

S'adressant aux représentants de l'A.M.I., le G. M., leur souhaita la bienvenue en ces termes :

« C'est avec une joie et une émotion profondes que j'ai l'honneur de vous accueillir fraternellement de la part de la G. L. Suisse Alpina ».

« Vous venez de terminer votre tâche à laquelle vous avez consacré deux journées de labeur. Nous sommes persuadés que vos délibérations, vu les difficultés actuelles, satisfèront entièrement les aspirations de tous en attestant la grandeur et la dignité de la Franc-Maçonnerie Universelle ».

« Des ennemis sans scrupules ont cherché et cherchent encore à affaiblir notre chaîne symbolique. La G. L. de Vienne a succombé sous leurs coups. Son T. Ill. G. M. est récemment parti pour l'Or. céleste. Un grand nombre de FF. ont été emprisonnés ou ont dû quitter leur patrie aimée ; la G. L. de Roumanie a cessé son travail. Dans d'autres pays on s'attaque avec acharnement à notre Ordre pour le détruire ».

« Nos pensées vont vers ces milliers et milliers d'hommes qui souffrent ou qui, soit en Espagne, soit en Chine, meurent sous la brutalité de la guerre totale. Une grande lumière a cependant lui dans les ténèbres des haines et des persécutions, ce fut le vote du peuple suisse du 28 novembre 1937 sur l'initiative anti-maçonnique. Je tiens à exprimer nos sincères remerciements à tous ceux, dont vous êtes, qui nous ont témoigné leur sympathie dans la lutte ardente que nous avons menée en Suisse durant ces dernières années ».

« Nous déplorons profondément la disparition de GG. LL. amies mais nous avons la conviction que ce n'est pas le nombre d'obédiences faisant partie de l'Association Maçonnique Internationale qui constituera notre force mais bien l'esprit maçonnique vivant et indestructible, l'estime réciproque et, par dessus tout, le rayonnement divin de l'amour fraternel ».

« Cette haute mission de la Franc-Maçonnerie Universelle ne peut pas uniquement se réaliser par des Convents réguliers d'Obédiences, il faut encore que tous les maçons soient animés d'un même esprit de compréhension, d'une même bonne volonté et d'un même désir d'union. C'est là le premier devoir qui nous incombe vis-à-vis de nos FF. ».

« L'éducation maçonnique fondamentale n'est pas d'ordre scientifique, philosophique, philanthropique ou esthétique ; elle est purement d'ordre humain ; l'histoire de la Franc-Maçonnerie, ses méthodes d'initiation, ses symboles, ses allégories et ses rites le prouvent abondamment. La F. M. fait appel à notre cœur, à nos sentiments de tolérance, de paix, de liberté, de conscience et

d'amour fraternel ; elle ne sera jamais comprise par l'intellectualisme seul ».

« Ainsi, si nous voulons une Maçonnerie Universelle forte et consciente de ses devoirs humanitaires, c'est à nous, dirigeants de G.G., LL., de veiller de toute notre autorité à ce que le véritable esprit maç. soit scrupuleusement observé et pratiqué dans nos loges. Lui seul, doit inspirer nos travaux, éclairer le cœur des FF., et faire épanouir en eux l'amour de l'Humanité ».

« Dans ce sens et en dehors de toute politique de partis, la G., L., Suisse Alpina apportera de tout son cœur son concours au travail commun d'une Franc-Maçonnerie Universelle ».

Cette cérémonie s'est déroulée selon le magnifique rituel des Tenues de la Grande Loge que rehaussa une col. d'Harmonie, dont les productions furent remarquables tant par l'exécution artistique que par le choix des morceaux.

Le moment le plus solennel fut certainement celui de l'hommage aux malheureux et aux morts que le G., M., termina par ces mots : « Nous nous inclinons avec respect et douleur devant « les victimes des Etats totalitaires. Puisse sur leurs tombes « innombrables, reflleurir l'espoir en des temps nouveaux où règne « ront la justice et la paix. C'est là notre Foi et notre Espérance ».

Pour terminer cette belle cérémonie, le G., Or., adj., dans une improvisation d'une haute envolée exalta à son tour la puissance créatrice et animatrice de l'Esprit qui pousse l'homme à s'élever au-dessus de lui-même et qui ayant tiré l'Humanité du chaos la conduira, malgré tous les obstacles qu'elle aura à surmonter, vers des destinées toujours plus hautes.

Après cette Tenue solennelle, une collation réunissait les délégués de l'A.M.I. et les nombreux FF., suisses venus de divers Or., dans la grande salle des assemblées.

Le Convent terminé, la G., L., Suisse Alpina avait tenu à réunir une dernière fois ses hôtes en un banquet qui eut lieu le dimanche au Grand Hôtel Bürgenstock.

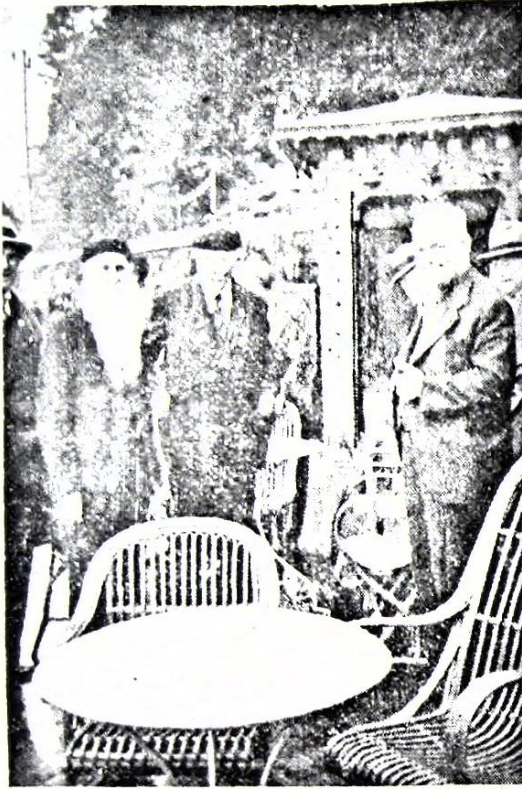
La présence de nombreuses dames accompagnant les délégués et les FF., venus de divers Orients de Suisse ajoutait un charme particulier à cette manifestation en lui conférant le caractère d'une véritable fête de famille.

Au dessert, le T., Ch., F., Flubacher au nom de la G., L., Suisse Alpina et le T., Ill., F., Groussier, au nom des invités, exprimèrent les sentiments dont nous étions tous animés en des paroles profondément émouvantes qui soulevèrent l'enthousiasme de l'assistance.

Après le café, servi dans le grand hall, nous nous éparpillâmes par groupes sur la terrasse et dans le parc de l'Hôtel jusqu'à l'heure du retour à Lucerne, précédant de peu celle de la séparation.

La montagne du Bürgenstock présente une paroi abrupte dont la base plonge dans les eaux du lac. A son sommet ont été cons-

truits des hôtels qui passent à juste titre pour les plus somptueux et les plus réputés de Suisse. Pour nous rendre à cet incomparable belvédère nous avons fait en bateau le trajet de Lucerne à la petite station de Kehrsiten d'où le funiculaire nous transporta



Sur la Terrasse, de gauche à droite : les FF. GROUSSIER, MOSSAZ et GERTSCH.

en quelques minutes à destination. Hélas, la pluie qui, sauf de très rares éclaircies, n'a cessé de tomber durant tout notre séjour, ne nous a pas permis de jouir du splendide panorama qui, par une belle journée de soleil, se serait déroulé à nos yeux. Si de temps à autre, l'épais rideau de nuages s'est entrouvert pour nous laisser voir les rives les plus rapprochées et, plus rarement encore, les sommets des premiers plans, il ne nous a pas été donné d'apercevoir la toile de fond de ce décor à nul autre pareil. Ceux d'entre nous à qui cette grandiose nature était encore inconnue ont profondément regretté ce contre-

temps mais leur déception ne fut certes pas plus grande que celle de nos FF. Lucernois qui auraient été fiers de montrer à leurs FF. la splendeur de leur petite patrie.

Qu'importe ! le souvenir que chacun a remporté de ce Convent et de l'accueil qui nous fut fait nous engagera à revenir en ces lieux où nous comptons de si bons amis.

J. MOSSAZ.



## Appel à l'humanité (S.O.S.)

*lancé au monde par le Convent de Lucerne*

*1-4 septembre 1938*

---

Considérant que les valeurs morales et spirituelles sur lesquelles s'édifiaient les civilisations d'Orient et d'Occident sont aujourd'hui menacées de destruction ;

Qu'en trop de points du Globe, les droits et la dignité de l'homme sont systématiquement sacrifiés ;

Que sous le masque d'idéologies hypocrites ou sous le couvert de théories odieuses, l'égoïsme et l'intérêt ont dans divers pays déchaîné des guerres qui risquent d'entraîner le monde entier dans un monstrueux conflit ;

Le Convent de l'Association Maçonnique Internationale :

En présence de ce spectacle douloureux, croit devoir une fois de plus, affirmer solennellement son attachement aux principes imprescriptibles sur lesquels repose l'Institution Maçonnique ;

Déclare que l'amour fraternel et la discipline librement consentie qui unissent au sein des Loges sans distinction de race, de croyance et de caste, des hommes que par ailleurs tout semble séparer, méritent d'être proposés en exemple à l'humanité en détresse ;

Souhaitant que cet appel soit entendu de tous les hommes d'esprit sain et de bonne volonté, proclame que les vertus d'altruisme, de justice et de loyauté que la Franc-Maçonnerie s'est toujours efforcée de pratiquer, peuvent seules sauver la civilisation du péril mortel qui la menace.

Certifié conforme.

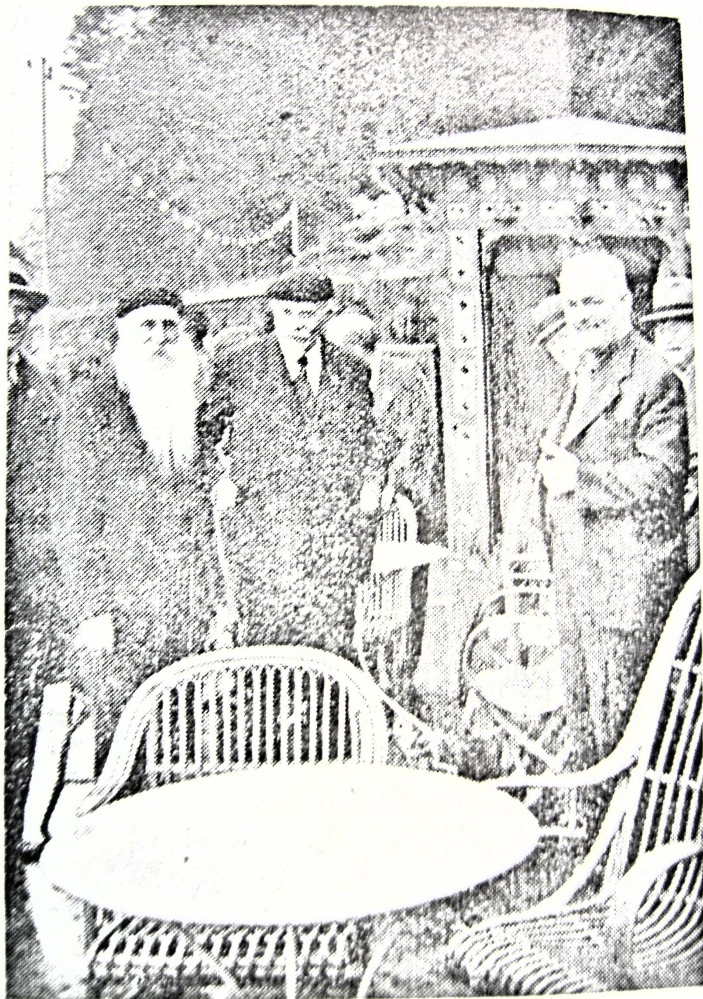
*Le G. V. Chancelier :*

J. MOSSAZ.

Cet appel a été transmis à la presse du monde entier par les Agences télégraphiques et par radiodiffusion.

---

vous rendre  
belvédère nous avons fait en bateau le tra  
petite station de Kehrsiten d'où le funicula



Sur la Terrasse, de gauche à droite : les  
FF., GROUSSIER, MOSSAZ et GEIGSCH.

en c  
dest  
plu  
rare  
de  
not  
pas  
spl  
pa  
sol  
no  
au  
nu  
pe  
ri  
el  
en  
pe  
ne  
d  
fe  
a  
tu  
d  
in  
n  
ta

## Résolution

*prise par le Convent de Lucerne à la suite  
des délibérations sur le Thème d'étude 1938*

---

L'A.M.I., réunie en Assemblée plénière et solennelle rappelle l'action qu'elle a poursuivie depuis sa fondation en vue de réaliser de façon effective un rapprochement entre les Obédiences Maçonniques.

Convaincue de la nécessité, plus impérieuse que jamais dans les circonstances actuelles, d'établir des contacts entre les Puissances Maçonniques régulières du monde, toutes fidèles aux principes des Constitutions d'Anderson de 1723 ;

Déplore que ses efforts n'aient pas encore abouti de façon complète ;

Affirme à nouveau sa volonté d'apporter à toute œuvre de rapprochement entre les diverses Puissances Maçonniques du monde une collaboration loyale et désintéressée ;

Se déclare disposée à procéder à tous échanges de vue entre représentants qualifiés des Maçonneries, sans aucune préséance, en vue de mettre en œuvre les moyens d'édifier dans la paix et par la fraternité des Hommes, le Temple idéal de la Franc-Maçonnerie Universelle ;

Consciente de sa bonne foi et de sa loyauté, dégage sa responsabilité vis-à-vis de l'avenir pour le cas où cet appel ne serait pas entendu.

Certifié conforme.

*Le G. : Chancelier :*

J. MOSSAZ.

Cette résolution a été portée à la connaissance de toutes les Puissances Maçonniques du monde.

---

## Secours aux FF.: MM.: espagnols

*Décision prise par le Convent de Lucerne*

---

Le Convent de l'A.M.I. demande à toutes les Puissances Maçonniques membres de l'Association d'intensifier leur aide aux FF.: MM.: d'Espagne.

Conformément à la décision prise antérieurement, les deux Puissances Maçonniques espagnoles (G.: O.: et G.: L.:) nommeront des délégués qui, avec ceux de l'A.M.I., constitueront une Commission Générale qui aura pour attributions :

1. — De venir en aide aux FF.: espagnols et à leurs familles émigrés ;
2. — D'aviser aux moyens de ravitailler les familles de FF.: MM.: résidant en Espagne.

Cette Commission Générale, placée sous le contrôle du Comité Exécutif de l'A.M.I., sera seule habilitée pour procéder à toutes vérifications et proposer toutes mesures utiles. Elle justifiera de l'emploi des fonds devant le dit Comité.

Le Convent de l'A.M.I. annule toutes décisions antérieures et décide de ne faire de répartitions de fonds que par la Commission sus-indiquée, à l'exclusion de tout autre organisme, toute loge ou tout comité sollicitateurs.

Certifié conforme.

*Le G.: Chancelier :*

J. MOSSAZ.

---

## AIDE AUX FF.: MM.: AUTRICHIENS

*Appel lancé aux Membres de l'A.M.I.  
par décision du Convent de Lucerne*

---

L'A.M.I., douloureusement émue des difficultés que rencontrent des Francs-Maçons autrichiens se trouvant en Autriche, en Tchécoslovaquie et en d'autres pays, renvoie au Comité Exécutif l'examen des mesures à prendre pour leur apporter une aide et un appui.

L'A.M.I. préconise, en outre, que les secours aux FF. MM. persécutés soient centralisés à Paris par les soins de la Franc-Maçonnerie française et en liaison avec les Puissances Maçonniques des pays hébergeant des réfugiés.

Certifié conforme.

*Le G. Chancelier :*

J. MOSSAZ.

Vœu émis par le Convent.

---

## Comité Exécutif

---

Le compte rendu de la Session du Comité Exécutif à Lucerne (1-4 septembre 1938) paraîtra dans notre prochain Bulletin.

Il en sera de même pour le compte rendu analytique du Convent.

Le Grand Chancelier.

---

## Des possibilités et des moyens de rapprochement des diverses puissances maçonniques régulières du monde

---

Rapport général présenté au Convent de Lucerne par le T. III. F. Louis Doignon, président du Comité Exécutif de l'A. M. I.

Le rapprochement maçonnique universel est-il souhaitable ?

Il ressort de l'unanimité des rapports reçus et des opinions exprimées que non seulement ce rapprochement est souhaitable, mais qu'il répond actuellement à une nécessité morale et spirituelle impérieuse.

Par la voix autorisée du T. R. F. Groussier son Président, le G. O. D. F. estime que « ce rapprochement entre les divers corps maçonniques est indispensable si la Franc-Maçon-

nerie veut vivre et travailler librement au triomphe de son idéal. Au moment où jamais les peuples n'en ont eu un aussi pressant besoin, allons-nous laisser s'éteindre la Lumière Maçonnique ? Rapprochons-nous, unissons-nous si nous voulons que l'Étoile brille et que le flambeau qui nous a été transmis par nos anciens, éclaire pour les hommes de bonne volonté, la voie salvatrice de l'amour fraternel ».

Les Loges de la Grande Loge de France se sont, elles aussi, vivement intéressées à la question. De leurs rapports dont quelques-uns sont remarquables, se dégage l'unanime désir non pas « d'uniformiser la Franc-Maçonnerie, mais de la rendre vraiment *universelle*, animée pareillement en la multiplicité de ses aspects divers, du même souffle vivifiant de l'Esprit Constructeur en lequel communit, abstraction faite de leurs différences de langues, toutes les puissances maçonniques du Monde ».

Le T. V. Ill. F. V. Dr Poblete-Troncoso, au nom de la G. V. L. V. du Chili, estime « qu'il faut développer entre les FF. V. de l'Ordre Maçonnique universel, l'esprit de coopération international sur le terrain maçonnique et donner, dans l'instruction maçonnique, une importance primordiale aux principes de fraternité humaine qui constituent les bases philosophiques de l'Ordre ».

La Grande Loge du Nicaragua envisage la réalisation de fédérations continentales des puissances maçonniques, fédérations qui se confédéreraient en « un vaste et magnifique organisme maçonnique universel travaillant à la Gloire du Grand Architecte de l'Univers, principe essentiel assurant l'unité morale de l'Ordre et de ses Membres et permettant d'opposer une digue efficace au matérialisme anarchisant ».

Le F. V. Léo Fischer, de la Grande Loge des Iles Philippines, opine « qu'un rapprochement entre les grandes puissances maçonniques, maintenant séparées par des divergences d'opinion est « non seulement désirable et utile, mais absolument indispensable... La suppression des barrières qui maintenant séparent les diverses tendances et écoles maçonniques serait facile si chaque maçon l'entreprenait avec un esprit ouvert, examinant avec patience les conceptions qui ne sont pas les siennes, et se montrant conciliant autant que sa conscience le lui permet. Etre buté et entêté n'est pas maçonnique... ».

Par l'organe du F. V. Biedermann, la Grande Loge Symbolique d'Allemagne, présentement en exil, souhaite qu'on réalise la conception du regretté F. V. Quartier-la-Tente tendant à créer « une association maçonnique mondiale ayant pour but de réunir les travaux, les organisations, les systèmes, la presse et d'en faire à chacun la communication ».

Retenons enfin cet extrait de la communication adressée à notre F. V. Mossaz par le F. V. Cyrus Field Willard, P.F.S., « Si

les quatre millions de Francs-Maçons 'du Monde s'unissaient en un unique grand corps, aucune force hostile ne prévaudrait contre une telle armée d'hommes croyant en la liberté, l'égalité et la fraternité universelle ».

Comme on le voit, si tous ceux à qui se posait la question de l'A.M.I. n'y ont pas expressément répondu, tous ceux qui y ont répondu l'ont fait en affirmant d'un même cœur et d'une même voix la nécessité du rapprochement maçonnique universel.

∴ ∴ ∴

En fait, il y a cependant rupture quasi complète de toutes relations entre, d'une part, les puissances maçonniques anglo-saxonnes et, d'autre part, les puissances maçonniques latines. Les unes et les autres paraissent avoir cessé de parler le même langage et affirment à l'encontre les unes des autres leur exclusive « régularité ». Les obédiences latines considèrent que certaines des conditions de régularité posées par la Grande Loge d'Angleterre et certaines Grandes Loges Américaines vont au-delà des exigences des Constitutions maçonniques de 1723. Les obédiences anglo-saxonnes estiment de leur côté que certaines dispositions prises par quelques obédiences latines, sans être en opposition avec les Constitutions écrites, sont quand même une altération des caractères spécifiques par lesquels la Franc-Maçonnerie se distingue des Sociétés profanes.

L'examen de cette question s'impose.

Les lois qui présidèrent à la restauration de l'Ordre Maçonnique sont représentées par les constitutions de James d'Anderson, approuvées le 17 janvier 1723, sous le titre « The Constitution of the Free Masons containing History, Charges, Regulation, etc., of the most Ancient and Right Worshipful Fraternity ».

L'article premier de la Constitution est le suivant :

« Un maçon est tenu, de par son engagement, d'obéir à la loi morale ; et s'il comprend bien l'Art, il ne saurait être ni un stupide athée, ni un libertin irreligieux.

« Bien que dans les temps passés, les Maçons fussent astreints dans chaque pays, de pratiquer la religion du dit pays, quelle qu'elle fût, on estime désormais plus opportun de ne point leur imposer d'autre religion que celle sur laquelle tous les hommes sont d'accord et de leur laisser toute liberté quant à leurs opinions particulières. Il suffit donc qu'ils soient des hommes bons et loyaux, gens d'honneur et de probité quelles que soient les confessions ou les convictions qui puissent les distinguer.

« Ainsi la Maçonnerie deviendra le Centre d'union et le moyen d'établir une sincère amitié entre personnes qui, en dehors d'elle, fussent à jamais demeurées séparées les unes des autres ».

C'est cet article liminaire des Constitutions d'Anderson qui, prêtant sur un point essentiel à des interprétations différentes, a généré l'antagonisme actuel des points de vues.

Nous trouvons en effet dans cet article ceci : Les maçons ne sont obligés qu'envers « la religion sur laquelle tous les hommes sont d'accord », c'est-à-dire, la religion qui, pour ceux qu'elle rallie, consiste à être hommes bons et sincères, hommes d'honneur et de probité, quelles que soient les dénominations ou croyances qui peuvent les distinguer.

Cela semble impliquer la liberté de croyance sans restriction. Et pourtant il apparaît qu'une restriction capitale ait été faite dès l'abord : Si le Maçon comprend bien l'Art « il ne sera jamais un stupide Athée, ni un libertin irreligieux ».

Donc la croyance en Dieu ne fait pas, ne peut pas faire question. Elle est obligatoire, l'athéisme étant incompatible avec la qualité de franc-maçon.

Il faut croire en Dieu. Mais qu'est-ce que Dieu ? Est-ce limitativement le Dieu de la Bible ?

Evidemment non.

Evidemment non, puisque à la Bible posée sur l'Autel du Vénéral, au titre de « Livre de la Loi sacrée » est venu s'ajouter le Coran, dans celles des Loges coloniales anglaises, qui comptent parmi leurs membres des Frères musulmans.

Si les mêmes Loges s'incorporaient des ressortissants d'autres cultes, des Parsis par exemple, elles seraient ainsi déterminées logiquement à ajouter sur l'Autel, le Zend Avesta à la Bible et au Coran.

Il s'agit ici non d'une question d'opportunité mais de la saine compréhension du principe lui-même si nous nous en rapportons à l'ouvrage édité en 1929 par notre F. J.S.M. Ward : *The Masonic Why and Therefore (being answers to 101 questions which perplex the average Mason)* édité par the Baskerville Press Limited 61 Newbondstreet London W1.

A la question 93, page 95 « Quand la Franc-Maçonnerie cessait-elle d'être exclusivement (purely) chrétienne ? » il est répondu que c'est en 1723, date des Constitutions d'Anderson, que l'on reconnut qu'il n'y avait plus lieu d'astreindre étroitement les Maçons à épouser la religion des pays qu'ils habitaient. Aux termes du Statut actuel (celui de 1723) il demeure toujours bien entendu qu'un Maçon doit croire en Dieu, mais sans essayer de donner de ce mot Dieu une définition précise <sup>1</sup>.

Il suffit donc de croire, fût-ce sans profession de foi. N'est-ce pas ce que font les Maçons latins d'origine catholique, mais que le Catholicisme a proscrits. Si certains d'entre ceux-ci, n'ayant

---

<sup>1</sup> Voici le texte anglais « The actual clause, although somewhat vague, has always been understood to imply that a Mason must believe in God, but without making any attempt to define what is meant by that word ».



remplacé par aucune autre, la conception catholique de la Divinité ont été ainsi considérés comme « athées », cela procède d'une erreur d'interprétation.

Des hommes de bonne volonté n'appartenant plus à aucune Eglise, mais qui, librement, de leur propre volonté, avec le plus parfait désintéressement affirment dans le progrès de « l'Ordo ab Chao », une foi sincère, puisque agissante, ne peuvent évidemment pas être assimilés à des « athées stupides » et à ces « libertins irreligieux » que l'article premier de la Constitution d'Anderson considère comme inaptes à pratiquer l'Art Royal des Francs-Maçons.

La reconnaissance du Principe Constructif de la Vie universelle, par le Maçon qui *comprenant bien l'Art* ne saurait être ni un stupide athée, ni un libertin irreligieux, apparaît ainsi nettement comme indépendante des conceptions plus ou moins définies donc limitées que les uns et les autres peuvent se faire de ce Principe.

Chacun des Francs-Maçons, soit qui pratiquent tel ou tel culte, soit qui n'appartiennent à aucune des diverses Confessions, concevant ou reconnaissant comme il l'entend dans la plénitude de sa liberté de conscience, la Cause constructive de la Vie Universelle, tous les Francs-Maçons, sans distinction, « quelles que soient les confessions ou convictions qui puissent les distinguer », servent donc cette Cause avec une même sincère bonne volonté et travaillent ainsi pareillement d'un même cœur et d'une même foi « à la Gloire du Grand Architecte de l'Univers ».

Cela étant, il va de soi que — pour reprendre un parallèle saisissant établi par notre F. V. Oswald Wirth, — les partisans de la liberté de conscience se mettraient en contradiction avec leur principe s'ils n'admettaient pas que les Maçons influencés par les traditions religieuses de leur milieu ne doivent pas être contrariés en leur particularisme. On doit attendre par réciprocité, la même compréhension tolérante des Frères croyants à l'égard des partisans d'une morale universelle basée sur les sentiments communs à tous les hommes de bien.

Sur les autres points des Constitutions d'Anderson les Obédiences non reconnues par les GG. V. LL. Anglo-saxonnes seraient prêtes de toute évidence à donner leur acquiescement, faisant ainsi tomber les griefs qui purent leur être appliqués.

Ainsi il a été fait reproche aux Obédiences latines de s'être montrées antireligieuses sous la forme de l'anticatholicisme.

La vérité est qu'en raison des anathèmes pontificaux plus haut rappelés, les manifestations injustes et agressives de l'anti-maçonnisme catholique, ont provoqué de la part des Maçons et des Loges, des réactions. Il faut reconnaître que cet antagonisme a, en ces derniers temps, perdu beaucoup de son acuité.

De même les regrettables immixtions dans la politique des pays sont devenues exceptionnelles. Les autorités maçonniques en dénoncent le caractère choquant et les interdisent avec succès.

Les Maçonneries latines sont donc à l'heure actuelle, tout à fait prêtes à admettre que « les querelles privées ne doivent pas franchir les portes de la Loge ni — à plus forte raison encore — les discussions religieuses nationales ou politiques ; nous sommes, en tant que Maçons, de la religion universelle sus mentionnée, nous sommes également de toutes nations, de tous idiomes, de toutes parentés, de tous langages et résolument adversaires de toute politique, celle-ci n'ayant jamais été et ne pouvant jamais être que funeste au bien des Loges (Article VI, 2<sup>e</sup> paragraphe « De la Conduite ») ».

Le dernier paragraphe de l'article III de la Constitution « Des Loges » stipule que :

« Les personnes admises à faire partie d'une Loge doivent être des hommes bons et sincères, nés libres, d'âge mûr et sages, ni esclaves « ni femmes », ni hommes immoraux causant du scandale, mais seulement des hommes de bonne réputation ».

La question de l'esclavage est prescrite : Politiquement il n'y a plus d'esclaves. S'il ne s'agissait plus que des « esclaves de leurs passions », il va de soi qu'ils ne doivent pas être admis dans nos Loges. L'accord est unanime sur ce point.

L'admission des femmes dans la Franc-Maçonnerie est de moins en moins revendiquée ; il n'est pas d'Obédiences régulières qui admettent les femmes à l'initiation maçonnique dont le caractère — il ne faut pas l'oublier — est spécifiquement masculin.

Si le Grand Orient de France a reconnu le « Droit Humain », il l'a fait partiellement, avec réserves et réticences. Tout fait penser qu'il renoncerait sans hésiter à cette reconnaissance du « Droit Humain » si le rapprochement des puissances maçonniques régulières mondiales lui apparaissait être à ce prix.

De même la Grande Loge de France ferait-elle certainement à ce rapprochement qu'elle souhaite, le sacrifice de ses Loges d'Adoption.

Sur tous les autres points l'accord est total. Dans leur « somme » ces Constitutions ne sont pas contestées. On aimerait même que leur lettre fut plus fréquemment rappelée afin d'en mieux faire éclater l'esprit. Exemples :

« Tout avancement parmi les Maçons ne peut se fonder que sur la valeur et le mérite personnel » (Const. IV des Maîtres Surveillants, Compagnons et Apprentis).

« Les ouvriers auront à éviter tout discours deshonnête, à ne pas s'interpeller par des noms désobligeants mais par ceux de Frère ou Compagnon et à se comporter civilement aussi bien à

l'intérieur de la Loge qu'au dehors ». (Const. V de la Conduite des Maçons dans le Travail).

« Nul ne se sentira jaloux de la prospérité d'un autre Frère, ne cherchera à le supplanter ou à le faire écarté de son travail s'il est capable de l'exécuter, car nul ne peut achever le travail entrepris par un autre dans des conditions également avantageuses pour celui auquel il est destiné, s'il n'est parfaitement instruit des projets et plans de celui qui l'a commencé ». (Constitution V : De la Conduite des Maçons dans le Travail).

Quelle sereine et juste réprobation des jalousies mesquines et des vaines compétitions.

Et enfin, « vous cultiverez l'amour fraternel qui est la base, la pierre angulaire, le ciment et la Gloire de notre vieille confrérie. Evitez toute dispute ou querelle, repoussez toute médisance ou calomnie. Ne permettez point qu'en votre présence on médise d'un Frère estimable, mais défendez son caractère ». (Const. VI : De la Conduite).

Tous les Maçons du monde s'accordent à reconnaître que la Maçonnerie du vingtième siècle n'a pas à chercher de meilleurs préceptes et ils souhaitent pareillement que toutes les Obédiences s'en inspirent « afin que chacun puisse juger de l'influence bienfaisante de la Franc-Maçonnerie et voir comment tous les vrais Maçons ont agi depuis le commencement du monde et agiront jusqu'à la fin des Temps ». (Conclusion textuelle de la Constitution d'Anderson).

Si les Obédiences non reconnues par les G.G. LL. Anglo-Saxonnes sont ainsi disposées à revenir aux Constitutions d'Anderson, qui demeurent — on l'a vu par les citations qui précèdent — parfaitement adaptables aux nécessités contemporaines, on ne décourve pas encore chez toutes les Obédiences anglo-saxonnes un effort correspondant à la fois de compréhension et de conciliation.

Nous ne pouvons nous dissimuler que le texte en huit points de l'Ultimatum de la Grande Loge Unie d'Angleterre, adressé le 14 septembre 1929 à toutes les Puissances Maçonniques de sa correspondance pour leur signifier sa conception de la régularité, est rien moins que de nature à favoriser les rapprochements.

Si les 1<sup>er</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> points ne s'écartent guère des Constitutions d'Anderson et ainsi peuvent ne pas soulever de contestations irréductibles, il n'en va pas de même des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> points.

Le commentaire auquel nous nous sommes livrés plus haut de l'art. 1 de la Constitution d'Anderson démontre l'incompatibilité de l'esprit maçonnique basé sur la tolérance et la liberté de conscience avec les obligations de croire en la *volonté révélée* du Grand Architecte de l'Univers et de prêter serment sur le *Livre par lequel est exprimée la révélation d'en-Haut*, et devient ainsi la *principale Lumière de la Franc-Maçonnerie*.

Qu'une telle interprétation du Symbole du Grand Architecte de l'Univers soit celle d'un très grand nombre, du plus grand nombre des Maçons répandus sur la surface du globe, nous ne le contestons pas. Il ne s'agit pas moins, non d'un Principe d'ordre mais d'une conception particulière à laquelle l'assujettissement obligatoire de tous serait incompatible avec l'esprit maçonnique.

Nous estimons que lorsque l'A.M.I. vota, en 1927, sur la proposition du Grand Orient des Pays-Bas, que « La Franc-Maçonnerie reconnaît l'existence d'un principe supérieur et idéal généralement désigné sous la dénomination symbolique du G. . A. . D. . l'U. . », il est regrettable du point de vue auquel nous nous plaçons, celui du rapprochement, que ce vote ne fut alors acquis que par 16 voix contre 2 et non à l'unanimité.

Nous estimons donc que la question pourrait être reprise en soumettant à l'A.M.I. le vote de l'additif suivant à sa déclaration: « L'admission des Francs-Maçons est subordonnée à leur engagement de travailler en Loge dans la plénitude de leur liberté de conscience, « à la Gloire du Grand Architecte de l'Univers ».

La Franc-Maçonnerie, religion réelle de tous les hommes de bonne volonté, la Franc-Maçonnerie « universelle » ne saurait limiter ses postulats aux cadres d'une seule conception définie. Elle doit pouvoir les contenir tous sans entrave et sans abdication pour personne.

Ainsi pourrait-il être admis que « les Obligations seraient prêtées sur l'Equerre, le Compas et le Livre de la Loi Sacrée, considéré comme symbole de la plus haute spiritualité dont s'inspire le Maçon qui s'engage à œuvrer éternellement à dégager l'Ordre du Chaos.

Quelles que soient ses convictions et croyances, il n'est aucun maçon qui ne puisse accepter ces règles ainsi posées, conformes aux Constitutions d'Anderson. Elles permettent à nos Frères de religion protestante, de considérer comme Livre de la Loi Sacrée, la Bible, aussi bien qu'à tels de nos Frères français par exemple, de constituer leur Livre de la Loi Sacrée par l'assemblage de leur Constitution obédientielle avec les Constitutions d'Anderson, expression des principes généraux de la Maçonnerie universelle.

Afin qu'aucune divergence ne subsiste sur le principe même de la Maçonnerie, c'est en effet sans équivoque et dans l'indépendance absolue des obédiences que le rapprochement des Maçonneries Latines et des Maçonneries Anglo-Saxonnes doit pouvoir être obtenu.

Or, nous avons vu plus haut que de l'ensemble des consultations recueillies, il résulte que même à notre époque la doctrine de la Franc-Maçonnerie universelle s'exprime encore fort bien, sans anachronisme choquant par les Constitutions d'Anderson de 1723 dont la lettre traduit très convenablement l'esprit.

La riche et objective documentation récemment réunie par notre F. V. Oswald Wirth dans son ouvrage récemment paru « Qui est régulier ? », conclut dans le même sens.

Nos FF. V. du G. V. O. V. D. V. F. V. souhaitent pareillement « que les Anglo-Saxons reviennent aux Constitutions de 1723 et, s'ils veulent les interpréter pour eux-mêmes, qu'ils ne fassent pas de leur interprétation particulière un *non possumus* à la reconnaissance des Maç. V. latines. L'intolérance religieuse serait en effet un obstacle insurmontable à une entente entre toutes les Puissances maç. V. du Monde ».

Il va de soi que les Obédiences confédérées dans l'A.M.I. n'accepteraient jamais de légitimer l'intolérance ni de la subir. Mais d'autre part, la reconnaissance du Principe constructif de la Vie Universelle étant la clef de voute de notre Grand Oeuvre, il ne conviendrait pas davantage que l'interprétation de ce Principe rendue obligatoire par les uns sous une forme déterminée, eût pour contre-partie sa négation pure et simple et son abolition par les autres.

Il semble, à la vérité, que si la Franc-Maçonnerie universelle se trouve effectivement divisée aujourd'hui en deux grands courants divergents dont les éléments respectifs se méconnaissent, cela tient à ce qu'ils ne se connaissent pas.

Les Obédiences anglo-saxonnes se prévalent du grand nombre de leurs adhérents — mais le nombre ne se confond pas nécessairement avec l'élite — de l'importance de leurs ressources matérielles et partant de leurs œuvres philanthropiques pour sembler traiter les autres obédiences en « parents pauvres » et aussi en « frères inférieurs » qui, sous prétexte de s'affranchir des impératifs de la foi, se complairaient dans un matérialisme grossier.

On ne s'expliquerait pas autrement le manque de considération que comporte la forme d'ultimatum ayant été donnée aux exigences de la Grande Loge d'Angleterre, lorsqu'elles furent exprimées en 1929.

La première condition maçonnique, c'est la liberté. Les Maçons, quelle que soit leur Obédience, ne peuvent s'entendre entre eux que librement, à cœur ouvert. Ils n'obéissent qu'à leurs principes et ne subissent pas d'autre contrainte.

Les Maçons anglo-saxons qui croient pouvoir reprocher aux Maçons de nos Obédiences, leur abandon des traditions et leur manque de spiritualité, seraient étonnés de voir avec quelle ardeur nos Frères s'appliquent, non seulement à conserver nos symboles, mais à en dégager le plus haut enseignement. Leur amour du progrès ne les empêche pas d'être au sens propre du terme, conservateurs de ce qui vaut d'être conservé : nos traditions, nos rites, les formes spéciales de notre éducation, nos pratiques et nos principes. Le perfectionnement individuel comme moyen, l'Ordre

universel pour But, tel est leur « loi sacrée » de quelque manière qu'elle s'exprime.

Et c'est pourquoi, entre autres moyens de rapprochement envisagé, a été préconisée la traduction en langue anglaise des principaux travaux de nos Obédiences et leur large diffusion dans le monde maçonnique anglo-saxon. Cela permettrait à nos FF. anglo-saxons de nous considérer tels que nous sommes et non tels qu'ils nous imaginent.

Nous ne sommes pas nombreux, nous ne sommes pas riches, notre standing social est modeste, mais nous sommes de bonne volonté. Et sur le plan spirituel il n'est aucune élévation qui nous donne le vertige. Nous ne nous préoccupons pas de faire prévaloir nos raisons, mais par la conjonction permanente de l'Equerre et du Compas, de nous conformer à la Raison.

C'est dans cet esprit, avec la légitime fierté d'être ce que nous sommes, que nous nous tournons vers nos Frères Anglo-Saxons en leur demandant de reconnaître qu'ils peuvent, sans déchoir, nous considérer comme leurs Frères en Maçonnerie. Le rapprochement cordial que nous souhaitons entre toutes les Puissances maçonniques du Monde ne peut pas être envisagé sous la forme — qui serait anti-maçonnique — de l'assujettissement de telles Obédiences à telle autre. Les Obédiences libres groupant des Loges libres de Maçons libres n'ont pas à formuler ni à subir de « dik-tats » les unes à l'égard des autres.

Il faut qu'en toute liberté, les Maçons répandus sur la surface du Globe, quelles que soient les différences de formation et de milieu, en arrivent à entendre que la fraternité humaine dont la Franc-Maçonnerie a entrepris la réalisation, sera basée non sur une identité de croyances qui n'importe en aucune manière, mais sur l'accord nécessaire et suffisant des sentiments généreux et des volontés droites.

Le F. américain Robert C. WRIGHT, Portland, Oregon, ne pense pas autrement lorsque, consulté sur le rapprochement maçonnique, il écrit le 6 avril 1938, à notre Chancelier John Mossaz, qu'il souhaite « l'accord parfait entre tous les organes souverains de la Franc-Maçonnerie régulière, afin d'établir un standard universel de la philosophie et des principes (de notre Ordre) à enseigner partout par les rituels des Ateliers, et cela, *non pas en imposant l'adoption d'une forme particulière de rites*, mais en faisant apparaître clairement le niveau philosophique et la fraternité dans tous les rituels,... en poursuivant le véritable travail de fraternité universelle,... en tendant à une meilleure vie. L'ordre doit éduquer, éclairer un monde aberré, étourdi, confus, asservi ».

On voit que nonobstant certaines obstinations qui perdirent, l'Esprit maçonnique véritable souffle un peu partout.

Il y a donc lieu de rechercher et établir des contacts entre tous les Maçons du Monde qu'anime cet esprit, de nouer des rela-

tions entre les représentants qualifiés des diverses maçonneries et de préparer ainsi la reconnaissance que, sur le plan spécifiquement maçonnique, nous parlons tous le même langage. Les relations officielles, par des concessions réciproques, ne manqueront pas tout naturellement de s'en suivre.

Elles s'établiront autour d'une nouvelle Table ronde où sans aucune préséance chacun entre ses « questes » viendra s'asseoir et apporter modestement, à « voix basse », le fruit de ses prouesses accomplies pour le bien commun.

Ainsi se trouvera réalisée et amplifiée la généreuse conception de notre Frère Quartier-la-Tente : Un bureau des relations maçonniques mondiales qui facilitera aux Obédiences conservant chacune sa physionomie et ses pratiques propres, la communication et la jonction de leurs travaux de toute nature accomplie non pour leur satisfaction ou leur glorification propres mais bien réellement « A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers ».

Ouvrons et Espérons.

---

## Avis officiels

---

### PUBLICATIONS

I. *Bulletin*. — L'extension des tendances totalitaires a de nouveaux Etats, les restrictions légales visant les devises et les paiements à l'étranger, la crise économique générale ont eu de fâcheuses conséquences pour l'A.M.I. et en particulier pour l'administration du *Bulletin*.

Notre revue ne peut plus être envoyée dans les pays où la F. V. M. a été interdite et dans d'autres, la prudence engage de nombreux FF. V. à renoncer à leur abonnement, ce qui réduit considérablement nos ressources. Aussi adressons-nous une invitation pressante à tous nos lecteurs pour qu'ils fassent une propagande intense auprès des Loges et des FF. V. MM. V. en vue de nous procurer de nouveaux abonnés.

Il est urgent de combler les vides, sinon la publication de notre organe entraînerait des pertes trop lourdes pour le budget de l'A.M.I. dont les recettes sont déjà sérieusement diminuées du fait que nous n'encaissons plus les contributions annuelles des Obédiences en sommeil.

*Soutenez l'A.M.I. ! Aidez-nous à supporter la crise ! Procurez-nous de nouveaux abonnés !*

II. *Publications diverses. Annuaire.* — La Grande Chancellerie prépare un annuaire maçonnique universel qui contiendra la nomenclature de toutes les Puissances Maçonniques du monde, avec les indications suivantes: Titre exact, siège, année de fondation, adresse pour la correspondance, nombre de loges et nombre de membres.

Bien que cet annuaire soit en principe destiné aux secrétariats des Obédiences membres de l'A.M.I., nous serions disposés à le faire imprimer pour permettre aux Loges et aux FF. de se le procurer si nous pouvions recueillir au minimum une centaine de souscriptions, au prix de 1 fr. suisse l'exemplaire.

*Souscrivez dès maintenant à la Chancellerie de l'A.M.I.*

III. *Publication.* — La publicité devrait constituer une ressource importante pour notre administration, mais, hélas, nos appels réitérés à la collaboration de nos lecteurs semblent n'avoir aucun écho.

Pour les motifs exposés au § I « Bulletin », nous demandons à tous nos abonnés de nous aider à prospecter dans ce domaine en nous signalant les FF. ou les firmes qu'une annonce dans notre organe pourrait intéresser.

Tarif : .....	1 page	1/2 page	1/4 page	1/8 page
frs. ss. ....	60	30	15	10

Pour deux insertions, réduction de 10 %.

Pour trois insertions, réduction de 20 %.

Pour quatre insertions, réduction de 25 %.

#### DIVERS

*Propriété intellectuelle.* — L'autorisation de reproduire les articles et informations contenus dans notre « Bulletin » est accordée exclusivement aux journaux et revues maçonniques. Tout emprunt fait, par d'autres organes, sans notre autorisation, sera poursuivi selon la loi.

*Adresses à retenir.* — Siège et bureaux de la Chancellerie : 20, rue du Général-Dufour, Genève.

Adresse pour la correspondance. — Case postale Stand, 138, Genève.

Adresse télégraphique : Amitente, Genève.

Chèques postaux : N° I. 3510.

*Le Grand Chancelier :*

J. MOSSAZ.



## In Memoriam

---

### † Docteur Fritz Uhlmann

Nous avons appris avec regret, lors du Convent de Lucerne, que notre T. Ch. F. Fritz Uhlmann, chef de la délégation suisse au Comité Exécutif, était atteint depuis peu d'une maladie qui ne laissait d'inquiéter sa famille et ses amis, mais nous espérons que par sa robuste constitution, il ne tarderait pas à triompher de son mal, et le Comité élu à Lucerne l'avait appelé à la présidence pour la période 1938-1940.

Hélas, cet espoir ne s'est pas réalisé. Le 24 septembre au matin notre T. Ch. F. était enlevé à notre affection et trois jours plus tard nous avons la douleur d'assister à ses funérailles au milieu d'une foule de FF. et d'amis, venus des Or. voisins.

Son passage à l'Or. Eternel affectera profondément la F. M. Universelle, car le défunt était connu au loin, par delà même les Océans, comme un ardent champion de l'entente cordiale entre toutes les Puissances Maçonniques et comme apôtre de la Paix.

Fritz Uhlmann fut non seulement le délégué de la Suisse au Comité de l'A.M.L., mais il fut encore le président de la Ligne Universelle des Francs-Maçons, dont il avait été l'un des promoteurs. Il a écrit un certain nombre d'ouvrages d'instruction maçonnique qui témoignent de son érudition tant dans le domaine historique que dans les questions de rites et de rituels.

Fritz Uhlmann était âgé de 58 ans. Après avoir terminé ses études de médecine et pratiqué pendant quelques années, il se voua à l'étude approfondie de la pharmacologie qu'il enseignait en qualité de privat docent à l'Université de Bâle. Il avait été appelé à la direction des laboratoires de pharmacologie de l'une des plus importantes fabriques de produits chimiques de la Suisse.

Initié à la Franc-Maçonnerie en 1912 à la loge « Karl zu den drei Ulmen » à Ulm, il s'affilia dès son retour en Suisse en 1917, à la Loge « Freundschaft und Beständigkeit » de Bâle. Quelques années plus tard il fonda dans ce même Or. la Loge « Zum Fels am Rhein » et enfin, en 1931, il créa un troisième atelier bâlois sous le titre distinctif de Loge « Osiris ». Il était, en outre, membre du Sup. Cons. (33<sup>e</sup>) du Rite Ecossais ancien accepté pour la Suisse.

Entré au Comité directeur de la G. L. Suisse Alpina en 1935 en qualité de G. M. adjoint, il fut l'animateur de la lutte contre l'initiative anti-maçonnique. Il se dépensa sans compter pour faire triompher la Démocratie contre cette tentative fasciste

en publiant des brochures, en faisant ou préparant des conférences et surtout en organisant rationnellement la défense de l'Ordre.

Fritz Uhlmann laissera le souvenir d'un homme de devoir, franc, loyal, courageux et fidèle à ses principes. Que sa famille et la G. L. Suisse Alpina soient assurées de notre profonde sympathie dans le deuil qui les afflige.

*Le G. Chancelier*

Au moment de mettre en page le présent Bulletin, nous apprenons le décès de notre T. regretté F. Victor Carpentier, ancien G. M. du G. O. de Belgique et membre du Comité Consultatif de l'A.M.I.

Une notice biographique paraîtra dans notre prochain numéro.

---

## Liste des Dons reçus par la Chancellerie

du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 1938

---

Précédente liste (du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 1938)	Frs suisses	23.—
G. L. Symbolique d'Allemagne en Exil . . . .	»	» 12.—
	<hr/>	
Total	Frs suisses	35.—

Merci.

*Le G. Chancelier :*  
J. MOSSAZ.

---

## Election de Dignitaires

au sein des Obédiences de l'A. M. I.

---

G. L. Nationale de Colombie à Barranquilla  
1937-1938

G. M.  
G. M. adj.  
1<sup>er</sup> G. Surv.

H. Fructuoso Silva.  
H. Luis Alfredo Bernal.  
H. Nestor Leal Contreras.

2<sup>e</sup> G. : Surv. :

G. : Secret. :

G. : Secret. : pour les relations  
étrangères

H. : Guillermo F. Moran.

H. : Gualberto Barba.

H. : Allan Gomes Casseres.

G. : L. : de France à Paris

G. : M. :

GG. : MM. : adjoints. :

G. : Secrét. :

G. : Trésorier

F. : Michel Dumesnil de Gramont

F. : Georges Chadirat.

F. : Auguste Labussière.

F. : Maurice Tanon.

F. : André Guillemin.

---

## REVUE MAÇONNIQUE

---

Les informations qui paraissent sous cette rubrique ont pour but de renseigner nos lecteurs sur les faits intéressants de la vie maçonnique internationale.

L'A. M. I. n'assume aucune part de responsabilité dans la publication de ces articles qui n'engagent que celle de leurs auteurs.

---

## Rectification

---

L'article « En faveur de l'Union » paru dans notre dernier Bulletin (N° 65), adapté de l'anglais d'après une chronique due à la plume de notre T. : Ch. : F. : Cyrus Field Willard, contient un passage qu'une modification rédactionnelle, faite en grande hâte et à la dernière minute, a rendu incompréhensible.

Ce passage se trouve à la page 61, 4<sup>e</sup> alinéa, il doit être rétabli ainsi :

« De même qu'Anthony Sayer, premier G. : M. : de la G. : L. : d'Angleterre, James Anderson avait été exclu, deux ans avant « la fondation de la Grande Loge, de la Guilde des maçons opératifs qui travaillait à la Cathédrale de St. Paul sous la « direction de Christopher Wrend. C'est lui qui rédigea la Constitution de 1723, devenue le « Livre de la loi » gardé par le

« Tuileur. C'est seulement en 1760 que le F. W. Preston, après  
« avoir eu des démêlés avec les autorités maç. et désirant rentrer  
« en grâce auprès des puissances du jour, introduisit la Bible sur  
« l'autel et en fit la première des trois lumières ».

Nous prions nos lecteurs d'excuser notre inattention et de ne pas attribuer la rédaction défectueuse au F. Willard; son érudition maç. bien connue de tous le met, du reste, à l'abri d'une telle attribution.

En outre, vers la fin de ce même article (page 63) nous avons fait suivre d'un point interrogatif la phrase suivante:

« L'auteur de ces lignes est heureux que la G. L. de Cali-  
« fornie, à laquelle il appartient, n'ait pas refusé de reconnaître  
« le G. O. de France pour des motifs religieux mais parce que  
« ce dernier, ignorant nos règles de juridiction territoriale exclu-  
« sive, a étendu la sienne sur la Californie ».

Le F. Willard — et peut-être d'autres lecteurs — ayant interprété notre signe comme un doute émis sur l'exactitude de cette référence, nous nous faisons un devoir de préciser notre pensée.

Nous savions que le G. O. de France ne possède plus actuellement aux Etats-Unis qu'une seule loge (l'Atlantide) dont le siège est à New-York. Nous n'ignorions pas davantage que le G. O. de France avait été reconnu autrefois par la G. L. de Californie et que cette reconnaissance lui avait été retirée en 1869 à la suite de la création d'une loge créée sous sa juridiction en *Louisiane* et non en Californie. C'est cette nuance que nous avons voulu marquer par notre signe.

Toutefois nous avouons n'avoir pas eu connaissance antérieurement du fait suivant qui se place entre 1918-1919. En 1918, le G. O. qui avait demandé à la G. L. de Californie de reprendre les relations interrompues en 1869 prit sous sa protection une loge espagnole qui s'était créée irrégulièrement à San Francisco. La Grande Loge de Californie lui fit savoir en 1919 qu'elle ne pourrait pas reprendre les relations tant que le respect des droits de territorialité ne seraient pas observé. Or, le G. O. de France, en se montrant disposé à lui donner satisfaction en ce qui concernait la loge de San Francisco, n'admit pas que la question de sa loge de New-York puisse être du ressort de la G. L. de Californie et l'affaire en resta là. Depuis lors, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le G. O., à l'exception du cas de l'Atlantide, n'exerce plus sa juridiction sur le territoire des Etats-Unis.

Notre point d'interrogation en appelant cette mise au point, aura permis de montrer les diverses faces que présente le sujet actuel des relations interobédiencielles.

Le fait important qui se dégage des explications ci-dessus c'est que les voies d'un rapprochement entre les deux Puissances Maçonniques intéressées ne sont pas hermétiquement fermées.

La rupture des relations survenue en 1869, ne pouvait évidemment pas avoir pour cause la question religieuse puisqu'à cette époque le G. O. de France n'avait pas encore abrogé l'article de sa Constitution déclarant que: « la F. M. a pour principe l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme ». Or, et c'est là ce qui fait naître l'espoir d'une entente possible; le refus opposé par la G. L. de Californie à la demande de reconnaissance que lui adressait le G. O. de France en 1918 ne fait pas état de l'abrogation de cette déclaration décidée en 1877, mais n'invoque que la violation des droits territoriaux, violation désormais réduite au cas de la loge Atlantide. Il semble qu'il y a là, jeté sur le fossé qui sépare le G. O. de France des G. L. LL. américaines, un pont sur lequel il serait facile de se rencontrer.

J. MOSSAZ.

---

## L'Etat Moderne et la Liberté de l'Esprit

---

AU T. ILL. F. ARTHUR GROUSSIER,

« La Maçonnerie, — écrit le F. Groussier dans son rapport au Convent de l'A. M. I. de 1938, — a laissé porter atteinte à la liberté et, comme elle est plus que toute autre organisation imprégnée de l'esprit de liberté, c'est elle qui, la première, a été visée par la Dictature se dressant brutalement devant la Démocratie ».

Les termes du problème sont donc: d'une part, l'Etat Moderne issu des bouleversements de la guerre et, d'autre part, la liberté de l'homme.

Partout, où le droit de l'homme à librement disposer de lui-même a été l'objet d'une limitation unilatérale, autoritaire, arbitraire, non librement consentie par l'individu à la Collectivité, par le citoyen à la Cité, où la Grande Charte des Droits de l'Homme et du Citoyen, merveilleux Message de l'Evangile, a subi une atteinte — la Franc-Maçonnerie a été frappée à mort et là, dans

---

Conférence donnée à la Loge « Cordialité » et aux S. S. L. L. de la vallée de Genève, le 11 octobre 1938, ainsi qu'aux R. R. L. L. « Fraternité » et « Allobrogie » sous l'Ob. du G. O. de France.

les États nouveaux, où la liberté n'a pu naître ou renaître, la Franc-Maçonnerie n'a pu conserver ou construire cette humble et laborieuse ruche qui est aussi un de ses symboles.

L'expérience est à la fois multiple et unique dans ses résultats ; des exemples seraient superflus.

Et l'expérience montre, d'autre part, que le problème de la liberté est aussi celui de la civilisation mise en péril par le despotisme.

Le crépuscule de l'homme précède celui des sciences et des arts.

Sur le graphique historique de la civilisation, les dépressions, hachures, ruptures, correspondent aux retours de violence et de domination. Les Sumériens, au III<sup>e</sup> m. avant J.-C., connaissaient la solution des équations du quatrième degré ; la conquête babylonienne viendra suspendre, pendant 1.500 ans, le développement des sciences mathématiques. Il y a la nuit du Moyen-Age entre Pappus, le mathématicien du IV<sup>e</sup> s. après J.-C., qui disposait des données de la géométrie analytique, de l'algèbre et de la dynamique, et leur mise en œuvre par Viete, Galilée et Descartes.

Aucun doute : si les États Totalitaires avaient, en ce septembre 1938, osé déclencher leur guerre, elle eût rendu plus vrai encore le tragique symbole de la Cathédrale-Martyre ou de la Cité Engloutie.

M. Paul Claudel, abstraction faite de certaine haine idéologique, a fort bien décrit dans son étude parue dans la « Nouvelle Revue Française » (1<sup>er</sup> août 1933, p.p. 210 et suiv.) le processus de naissance des Grands États totalitaires ; le talent évocateur du grand poète s'y allie à une analyse d'une rare pénétration. Ces États sont le résultat de cette immense mobilisation des Peuples que la grande guerre a arrachés à leurs assises et qui se sont trouvés depuis impuissants à reprendre leur équilibre dans des cadres détruits et affaiblis. L'Italie, pour la première fois consciente de son unité nationale, a éprouvé le besoin de s'affirmer, de faire figure au dehors ; l'Allemagne, humiliée dans son orgueil et comprimée dans ses intérêts par les textes étroits des Traités, s'est débarrassée de ses cloisons intérieures et a fait sauter, l'un après l'autre, spécialement du côté où l'entraînait sa pente naturelle, les gonds de la prison, où l'on avait essayé de l'enfermer. La Russie, enfin, a repris dans d'atroces convulsions le sentiment de son identité intime, de ses ressources profondes et de sa force intérieure. Matière humaine jusque là, masse dormante et stagnante sourdement alimentée sous le contrôle d'un pouvoir hétérogène par ses activités diffuses, elle a voulu se donner elle-même les organes généraux nécessaires à un fonctionnement différencié ; elle a essayé de s'accrocher directement et collectivement aux grandes forces naturelles. Sous l'empire de ces désirs latents, il s'est produit chez ces trois peuples un travail métamorphique

d'amalgame et de simplification. Sous l'action de minorités énergiques et violentes culminant dans la volonté ou plutôt l'instinct passionné d'un seul homme, il a émergé de dessous la mince mosaïque bourgeoise, trois blocs, trois continents, trois systèmes de forces homogènes ».

Parfait. Mais il y a aussi un fait psychologique sous-jacent : l'abdication de l'homme de la guerre.

Dans le nouveau et très beau roman d'Erich Maria Remarque « *Les Camarades* » (Galimard, Paris 1938), je lis, p. 46: « Je restai très longtemps assis, songeant à notre retour de guerre, jeunes, sans foi, comme des mineurs remontés d'une galerie effondrée ; nous avons voulu marcher contre le mensonge, l'égoïsme, l'avidité, la sécheresse de cœur, cause de tout ce que nous laissons derrière nous... Nous avons été durs, ne nous fiant qu'au camarade à notre côté, plaçant dans les choses l'unique autre confiance qui n'avait jamais déçu : dans le ciel, le tabac, et l'arbre et le pain et la Terre... mais qu'en était-il sorti ? Tout s'était écroulé, falsifié, oublié. Et celui qui ne pouvait oublier, il ne lui restait que la défaillance, le désespoir, l'indifférence et l'alcool ». Et, p. 306, ce souvenir qui expliquera bien des hécatombes : « Je ne sais plus combien d'hommes j'ai tués. Mais je sais encore comment j'ai abattu ce jeune anglais. Sa mitrailleuse s'était enrayée, et il ne pouvait plus rien faire. J'étais à quelques mètres devant lui et je voyais son visage enfantin et effrayé, aux yeux pleins de peur... il avait à peine dix huit ans... j'ai tiré à la mitrailleuse... le crâne a éclaté comme un œuf de poule. Il m'a fallu plus longtemps que d'ordinaire pour m'en remettre, pour faire taire ma conscience avec ce maudit : « c'est la guerre ».

Les « Camarades » se sont retrouvés ; ils ont monté un garage, mais, au fond, il ne sont capables que d'un seul travail : la guerre. La guerre seule. Alors, l'alcool permet d'oublier. Ils font aussi des courses folles pour se fuir, telle cette lutte de vitesse de leur auto avec une automobile : « nous l'avions dépassée... mais nous roulions vers la ville, vers les taxis, les ateliers de réparations et les chambres meublées. Elle, au contraire, courait au flanc des forêts, des prairies et des fleuves, vers le lointain et l'aventure de l'espace (p. 130). Et ce sera aussi, dans les images, la hantise des départs, de l'évasion hors du monde : « l'hôtel d'en face flottait déjà comme un transatlantique aux cabines illuminées sur le noir miroir de l'asphalte. Plus loin, l'ombre grise de l'Eglise devint un voilier fantôme... et le train des péniches des maisons, se mirent à voguer... » (p. 96).

Ainsi, en une époque si semblable à la nôtre, l'Apôtre Paul s'écriait : « nous n'avons point ici-bas de cité permanente, mais nous cherchons celle qui est à venir (Hébreux XIII, 14).

C'est à ce cri d'une génération défaillante que prétendent répondre les chefs des Etats totalitaires.

Les chefs communistes russes n'eurent qu'à transposer, sur le plan marxiste, l'appel mystique du vieux messianisme slave. Mais en Pays du droit romain et au Pays de Kant et de Hegel, la mystique du néo-paganisme, même avec la restauration de l'« Ara Pacis » d'Auguste ou le culte du soldatesque Wotan, s'est révélée insuffisante. Il fallait une idée-force pour remuer, enivrer, les masses marquées au sceau de la mort par la grande tuerie. Un Evangile de Paix leur eut semblé fade; il leur fallait le « trois-six » de l'Evangile de la Force, justifiant toutes les exactions et tous les débordements, fondé sur la fausse science du Racisme.

Fausse science, car la science infirme les théories fantaisistes de Gobineau et de Vacher de Laponge devenues la « Grande Idée » des régimes hitlérien et fasciste. La notion de race qui s'applique à toutes les formes de vie — plantes, animaux, hommes — dépend du sol où s'est développé l'être vivant. Onésime Reclus (1837-1916) en avait déjà indiqué un exemple caractéristique : les Juifs, qui ont émigré en Chine avant l'ère chrétienne, mais ont conservé leur langue et leurs traditions culturelles, sont devenus de pure race chinoise. La même remarque doit être faite au sujet des nègres brésiliens totalement assimilés en un siècle.

Le racisme, c'est le mythe du XX<sup>e</sup> siècle par lequel, après l'abdication de l'homme des tranchées, se meuvent les Etats totalitaires.

M. Paul Claudel s'est souvenu du Frontispice ornant le « Léviathan » de Hobbes (1588-1679) ouvrage d'une époque cruelle de transition qui évoque tant d'idées communes à la nôtre: matérialisme en philosophie, utilitarisme en morale, despotisme en politique. La Franc-Maçonnerie moderne, dans l'esprit même des Constitutions d'Anderson, s'efforça de liquider cet « ordre d'idées ».

Cette gravure, qu'évoque M. Paul Claudel dans l'étude que j'ai citée plus haut, représente un être immense — le Léviathan de l'Écriture — fait de petits individus à deux pattes, en qui, si l'on regarde attentivement, on peut reconnaître les traits ou silhouettes de l'espèce humaine. Il n'y a pas de meilleure image des monstres collectifs dressés aujourd'hui sur l'horizon de l'histoire. Nés de la guerre, ils en respirent la psychose et ils en incarnent la loi. La guerre totale a fait surgir des Etats totalisés, tendus vers un autre effort extérieur que l'aménagement meilleur de la Cité. L'individu est l'esclave attelé à la meule des systèmes esclavagistes qui broient tout. La technique a progressé depuis la meule de pierre; l'homme est soumis à un effroyable « combiné » qui brise le corps et aspire l'âme. Comme dit bien M. Claudel, « l'appel de l'individu à un droit personnel devient plus qu'un danger, mais une absurdité et un scandale ».

On le fera bien voir d'abord à la Franc-Maçonnerie et ensuite aux Eglises, derniers supports de la conscience individuelle et de



la liberté de l'esprit: défense de parler, d'écrire, de savoir, de penser hors la loi commune.

L'Etat est devenu une société anonyme où l'activité du bétail humain, reproduit et élevé selon les soi-disant règles d'une « eugénique », est dirigée vers des secteurs déterminés et imposés, dont le profit, qui pourrait être le support d'une indépendance, est méthodiquement soutiré par l'appareil fiscal.

L'éducation est confondue avec la propagande: professeurs, livres, journaux, cinéma, radio tendent à l'automatisation de la pensée. Ainsi, celui qui pourra dire « l'Etat c'est moi », celui-là pourra tout. Dans leur bon sens encore non perverti, aux jours tragiques de septembre, les paysans de la Haute-Savoie écoutaient avec terreur, à la radio, ces hurlements de chimpanzés dans une ménagerie en feu: « Heil Hitler! Duce ! Duce »

Pour enchaîner la pensée, *il faut dépraver la conscience*, hisser le fauve dormant dans le subconscient de l'homme civilisé, libérer ses instincts.

\* \* \*

Cela commença en Italie par les verges du licteur et l'huile de ricin; la destruction de la bibliothèque du grand penseur italien, Benedetto da Croce, fut confiée à des étudiants. Puis le développement vint: exil de Nitti et de Sforza, « congé », heureusement « organisé » par Albert Thomas en faveur de Guglielmo Ferrero, le plus puissant historiosophe de notre temps, assassinat de Matteotti, « confino » avec toutes ses gammes, opérations sanglantes de l'« Ovra ». Enfin, est venue « l'hécatombe sèche », au nom du Racisme de tous ceux qui, se croyants non « *juifs* », mais reluisants « *israélites* » avaient pensé pouvoir servir le Régime Fasciste.

Mais l'Italie est chargée du passé de la civilisation gréco-romaine; elle reçut les savants byzantins chassés par les Osmanlis; l'art palermitain témoigne de la fusion des civilisations latine, grecque, arabe, normande et germanique en ce point géographique, annonçant aussi la première Renaissance. Tard, l'Italie est entrée dans la guerre. La grande évolution sociale, dont témoignait l'« *Avanti* » du « *camarade Mussolini* », n'a pas été sans influence sur le corporatisme. Longtemps, le Régime Fasciste ne put tirer du fait fasciste toutes les conséquences pratiques qu'il comportait. Jusqu'au dernier « *alignement* » sur Berlin, l'abdication y fut moins poussée. Et des événements récents ont démontré possibles des sursauts de la conscience italienne.

*Allemagne — pays de la Technique*, aspect sans âme de cette civilisation allemande, à laquelle tous, du théologien à l'ingénieur, nous demandâmes d'indispensables connaissances;

tous, nous bûmes aux sources de son inépuisable savoir. Et c'est pourquoi elle a atteint la perfection dans le mal. De combien s'en est-il fallu pour que la civilisation européenne fut ensevelie sous la nappe des vingt mètres de gaz — selon le calcul du Professeur Langevin — préparés par les « *Docteurs Faust* » de la Farbenindustrie.

*D'abord, la perversion des consciences.*

Tout a été dit sur les journées de juin 1934, les hécatombes et les assassinats de la « Gestapo », les camps de concentration, l'Anschluss et Dachau.

Voilà quelques extraits du journal d'un juif berlinois, de cet été 38. Il s'agit de réactions « légales » et même « dirigées » de la population après l'échec de mai dans la question tchécoslovaque. Il fallait aussi que, sur la chair d'Israël, Léviathan aiguïsât la griffe émoussée sur les os de la chrétienne Autriche rompue sur la roue gammée.

*20 Juin 1938.* Rafles insensées, dans les rues et les cafés du Kurfürstendam. Conduits en camions au « *Polizeiprasidium* », un très petit nombre fut relâché le lendemain matin. Vinrent ensuite les arrestations en masse de gens d'irréprochable réputation: avocats, médecins, commerçants. On les arrachait à leurs logements, on les enlevait dans la rue, même avec leurs voitures... Dans les quartiers nord et sud de Berlin, on brisait les glaces des magasins, on assommait les gens dans la rue. Dans le centre, les magasins étaient partiellement fermés avec des inscriptions: « Juif, Fermé de par la volonté du peuple ». D'autres magasins, au contraire, n'avaient pas été autorisés à fermer: des S. A. en interdisaient l'entrée où était affiché: « Je suis juif: entrée dangereuse pour la vie ». *Samedi 18 Juin.* Plusieurs synagogues ont été mises à sac: les rouleaux de la Thora ont été déchirés et mêlés à des excréments... la police refuse d'intervenir et insulte les juifs. *23 Juin.* Les suicides se multiplient. Goebbels annonce de nouvelles mesures légales... on refuse de la farine aux boulangers juifs; les enfants juifs sont lapidés dans les jardins publics. *24 Juin.* Les prisonniers ont été expédiés dans des camps de concentration près de Weimar; ils travaillent dans des carrières. Des familles ont appris la mort d'un fils et d'un mari et ont réclamé les corps: les autorités leur ont envoyé, *contre remboursement*, les urnes contenant les cendres.

Après la dépravation des consciences, *la perversion de l'intellect*, symptôme des fins de civilisation.

Il faut, paraît-il, créer une science nouvelle aryenne, allemande.

On commence: destruction physique ou exil des plus grands savants; privés de leur chaire, des centaines de professeurs, gloire

et renommée du Pays. Et parmi eux combien de suicides! Des noms? Il faudrait des pages de nécrologie. Ensuite, négation de tout ce que la science a donné au genre humain et prédication des théories les plus réactionnaires: Jenner, Behring, Koch, Erlich sont déclarés des charlatans et des empoisonneurs: à bas la sérothérapie et la transfusion du sang! Hans Schem, ministre bavarois « pour la culture » déclare: « Il suffit d'une goutte de sang d'animal pour empoisonner un aryen ». Et Wagner, l'führer médical du Reich, annonce: « Créant une nouvelle médecine, nous ne pouvons nous baser sur les découvertes de l'ancienne: elle doit être fondée sur la philosophie raciste ».

Cela rappellerait Dumas qui voulait élever l'histoire à la hauteur du roman et le médecin de Molière « changeant tout ça », si cela n'évoquait, avec des civilisations abolies, le transfert de l'astronomie aux astrologues, de la médecine aux empiriques, l'éclipse des sciences précises.

De quel prix l'Etat totalitaire paie-t-il donc à l'homme l'aliénation de sa liberté spirituelle?

M. Hitler a proclamé « la communauté populaire » suprême norme sociale du régime. Il n'y a qu'un droit dans cette communauté: il résulte de « l'accomplissement des devoirs qui incombent à chacun ». Pareille conception impérative exclut, en principe, une politique sociale. En fait, celle-ci n'est qu'en fonction de l'intérêt même de la « communauté populaire » qui ne peut être saine et forte que si ses membres possèdent un minimum existentiel. L'Etat en possède le monopole: donc syndicats ouvriers et patronaux doivent disparaître.

Et ils disparurent: le 2 mai 1933 les S. A. occupèrent les syndicats ouvriers et, le 1<sup>er</sup> décembre, les organisations patronales s'évanouirent sans résistance.

Alors, sous le pouvoir dictatorial du Dr Ley, fut constitué le « Front du Travail » qui compte vingt millions de membres dont douze millions d'ouvriers. Les cotisations annuelles s'élèvent à quatre cents millions de marks, dont soixante-douze millions sont absorbés par la bureaucratie frontiste. Le Dr Ley est assisté par deux assemblées consultatives, désignées par voie autoritaire. La compétence du « Front » s'étend à toute la vie sociale, jusqu'à la « cellule de rue ». L'emprise est complète; l'ouvrier est entièrement saisi par l'Etat: pas de grève, nulle critique ni velléité d'indépendance, car tout est passible des pénalités distribuées par le « Tribunal d'Honneur Social ».

La contrepartie positive de cet esclavage est assurée par deux organisations: « Beauté du Travail », qui s'occupe des améliorations du travail d'usine, surtout, et « Force par la Joie » qui dirige les loisirs. Beaucoup de bruit, partout, a été fait par une propagande « intéressée ». Les réalisations ne vont

gnère plus loin que dans les États démocratiques anglo-saxons; elles sont certainement inférieures à celles obtenues dans les Monarchies Scandinaves, mais le « caporalisme » prussien, lui, est pleinement satisfait.

« *L'entreprise* », communauté théorique d'intérêts entre le patron et l'ouvrier, telle est la cellule économique et sociale dans le Reich; elle a un chef responsable: le « *Betriebsführer* ». Il édicte, dans tout établissement comptant au moins 20 ouvriers, un « *Règlement d'Exploitation* »; il fixe les salaires. Il est bien assisté du « *Conseil de Confiance* » qui a remplacé l'ancien « *Conseil d'Exploitation* », mais c'est lui qui le convoque et le préside. Sans droit de vote, le Conseil ne peut que protester devant un fonctionnaire, le « *Curateur du Travail* », contre les décisions du « *Betriebsführer* ». Les décisions du représentant de l'administration d'Etat sont, elles, sans appel en matière de salaires. Chefs d'entreprises et ouvriers sont d'ailleurs justiciables du « *Tribunal d'Honneur Social* » qui étend sur tous la contrainte du Régime et, par sa compétence indéfinie, est une arme habile et implacable contre ses ennemis.

Le Régime encourage mollement les « bons patrons »; l'an dernier il a distribué à une vingtaine d'entre eux l'insigne « croix gammée sur roue dentée » de l'entreprise modèle (*Musterbetrieb*): il faut espérer que ce n'est pas pour services politiques rendus.

Depuis Bismarck, les assurances sont la base même de la politique sociale allemande. Le Régime avoue n'en avoir que simplifié l'organisation et assaini les finances. *L'assurance-chômage* est remplacée par le *secours de chômage* qu'assurent les cotisations des travailleurs et surtout le fameux, bruyant et tumultueux « *secours d'hiver* » (*Winterhilfe*).

Un résultat certain a été acquis: *le nombre des chômeurs est tombé à quelques centaines de mille. Ce résultat est dû aux grands travaux militaires.*

Le Régime avait proclamé l'importance du problème du logement: ses propres statistiques, au 1<sup>er</sup> janvier 1938, accusent une déficience égale à celle constatée à la prise du pouvoir. Le prix des loyers urbains a augmenté de 20 p. cent, sans que les salaires aient suivi... Et l'Allemagne est une nation prolifique...

Toutes les belles formules du Parti poursuivent un double but: assurer sa *domination* qui est celle d'une *caste*, d'une *oligarchie*, et, avec une parfaite technicité allemande, confisquer l'individu corps et âme, du « *berceau à la tombe* ».

Le « *combiné totalitaire* » italo-germanique a ébauché une tentative sur l'Espagne. En réalité, il s'agissait surtout, en vue d'une guerre avec la France, de la création du « *dispositif*

J'ai réservé le cas de l'U.R.S.S.

Malgré des apparences décevantes, des forces nouvelles, dont je vais parler, ont déjà détaché la Russie de la constellation totalitaire.

En 1914, l'Empire était au stade historique de l'absolutisme policé. L'émancipation des serfs par Alexandre II, en 1863, avait laissé les paysans dans le même cadre agraire et économique sous l'exploitation de 60.000 « seigneurs ». La législation sociale était inexistante. Après l'élimination du Comte Witte et l'assassinat — visiblement par « l'Okhrana » — de Stolypine, l'évolution constitutionnelle fut brisée; la Révolution devint fatale. Elle éclata dans une conjoncture de guerre: elle fut un vaste soulèvement de masses armées. L'erreur du Gouvernement Provisoire, émanation remarquable de l'« intelligence russe », fut d'oublier le vieil adage: « les lois se taisent devant les armes ».

M. Paul Claudel a raison: la Révolution d'Octobre, le communisme et ses méthodes furent militaires, sous le signe de la violence martiale.

Mais, dès 1922, la N. E. P. tentait un correctif «*thermidorien*». Le pouvoir actuel a, tour à tour, exercé des représailles « spectaculaires » contre les tenants des régimes déchus, les militaires amis de l'«*Aventure* » et les théoriciens trotskystes de la «*Révolution Permanente* ». Mais il s'est arrêté au seuil de la génération montante, celle de la grande année révolutionnaire de 1918.

«*Izviestia*» 1938. 6 Septembre: Je lis sous la plume du Directeur d'une Académie militaire: « C'est à ne pas reconnaître nos jeunes gens; ce n'est pas une différence de 2 ou 3 ans, mais d'un quart de siècle. Ils possèdent avec un niveau élevé de connaissances la maturité morale de l'homme, l'exigence envers soi-même ». Dans l'organe des jeunesses communistes, «*Komsomolskaïa Pravda* » du 28 août 1938, je vois la jeunesse féminine soviétique chercher son idéal moral chez les grands classiques russes, en particulier chez Tourguéniev.

J'aurai l'audace de le dire: le gouvernement de l'U.R.S.S. a pressenti et répondu à ces aspirations. La «*méthode Pokrovsky*» d'enseignement de l'histoire qui, « du passé faisant table rase », ne commençait qu'à partir d'Octobre 1918, a été abandonnée. La volonté de restaurer les valeurs spirituelles, historiques et les beautés artistiques du passé se manifeste avec éclat sur les pages de la presse russe en général; la presse des jeunes reprend le thème de la dignité et de la liberté de la personnalité humaine.

Dans la nouvelle constitution, tout citoyen, fut-il ministre du culte, est électeur et éligible; le paragraphe «*d'origine sociale*», frère du «*paragraphe aryen* », a disparu du statut personnel du citoyen: conquêtes non négligeables et symptomatiques sur le communisme militaire.

Il y a eu ce que M. Paul Claudel appelle « l'accrochement aux grandes forces de la Nature », l'aménagement électrique du Dniéper, le canal de la Baltique à la Mer Blanche, réalisation du rêve de Pierre I ; il y a aujourd'hui la restauration de Ste-Sophie de Kiev aux belles mosaïques byzantines et, sur la Place Rouge, de la cathédrale St-Basile, synthèse de tous les styles de l'Asie, symbole de la mission russe vers le continent asiatique, élevée à la mémoire de ce populaire saint russe qui présenta, un vendredi, à Ivan le Terrible, un morceau de viande crue <sup>1</sup>.

\* \* \*

En Suisse, trois peuples se sont mis d'accord pour fonder une nation et, avant le terme, démontrer l'inanité du racisme ainsi que le primat de la liberté de l'Esprit. L'institution judiciaire bernoise a condamné, comme un faux haineux et empoisonné, les « Protocoles des Sages de Sion », document de base du Racisme. Ni dans les Monarchies traditionnalistes, mais démocratiques et sociales de la Péninsule Scandinave, ni en Belgique et en Hollande, ni dans l'Empire Britannique et les U.S.A. malgré quelques singularités provenant du Fédéralisme, la liberté de l'esprit ne court de sérieux danger. Et ce qui est remarquable en tous ces Pays, c'est le rôle régulateur et modérateur qu'y joue l'influence de la Franc-Maçonnerie. M. Herriot l'a dit, dans une puissante image: « la France est la tranchée de la liberté ». Qui dit tranchée dit bataille ou du moins défensive contre l'assaillant : cléricisme « à la Castelnau », alliance du fascisme et des puissances d'argent s'appuyant sur de discrètes intelligences avec des militaires factieux et des administrateurs qui confondent volontiers *arbitraire* avec *arbitrage*.

Au Livre de Néhémie (ch. IV, v. 17) j'ai trouvé cette belle image du parfait maçon: « Ils bâtissaient la muraille, travaillaient d'une main et tenaient une arme de l'autre ».

Nul doute: il faudra lutter sous le signe de la liberté de l'Esprit contre le suprême assaut des Totalitaires.

Un grand réconfort, qu'on procède du négatif ou du positif, nous est apporté par les données de l'expérience historique.

Du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, l'Espagne fut l'empire le plus vaste et le plus riche, mais son irrésistible déclin commença du jour où Philippe II commença à rôtir ses peuples sur l'Escorial<sup>2</sup> de la politique d'unification raciale et religieuse. Ces erreurs, en grande partie, déterminèrent le sort des Empires de Russie et

<sup>1</sup> Ivan, cela va de soi, refusa. Alors, Basile lui dit: « mais le vendredi, tu es couvert du sang de tes frères ».

<sup>2</sup> En espagnol « Gril », en l'honneur de l'instrument du martyr de Saint-Laurent, selon le vœu fait par Philippe II à ce saint le jour de la bataille de St-Quentin, le 10 août (St. Laurent) 1557.

d'Autriche. Et j'arrive, sans crainte de reproches fondés, à l'expérience Tchécoslovaque. Il fallait une Fédération Danubienne s'inspirant de la Confédération Helvétique, dont Prague, la ville aux beaux Palais et aux belles Eglises, eût été la Capitale. Mais les militaires aux cours de béton armé, l'esprit maléfique du « Tigre » imposèrent à la République de ces deux sages, Massarik et Bénès, d'être un « *dispositif stratégique* » et, sous la fiction du Royaume de Saint Wenceslas (907-936), une « *République Unitaire* ».

Au contraire, c'est à l'idée féconde d'émancipation et de liberté de l'esprit, que la Suisse, depuis le serment du Grütli et le geste symbolique de Guillaume Tell, doit d'avoir réalisé souvent, dans l'unité consommée de trois ou même quatre consciences nationales, la plus haute acception de la conscience européenne. A son vieil humanisme libéral, la France doit aussi d'avoir harmonieusement unifié, dans une culture commune, les nombreuses races qui la composent: plus que toutes les lignes « de Vauban à Maginot », c'est la civilisation française, fondée sur la liberté de l'esprit, qui a résisté et résistera aux invasions.

Sur la base de la Grande Charte, de l'« Habeas Corpus », de l'Acte de Tolérance, anglo-saxons, gallois, écossais, celtes, ont fondé l'Empire Britannique.

L'Amérique, la Nouvelle Angleterre, — tel fut son premier nom — est née de la protestation de la libre conscience des Protestants persécutés par les Stuarts. Nos Frères Franklin et Washington lui ont donné, dans ce beau morceau d'architecture maçonnique qu'est la Constitution des U.S.A., la cohésion qui amalgame dans la liberté toutes les races du monde.

Et je n'oublie pas que, sous Madrid, le général Miaja, admiré de ses adversaires, a opposé victorieusement l'esprit de liberté au machinisme italo-allemand.

\* \* \*

Tourment de notre temps: même dans le goût des « *Paradis artificiels* », comme au temps de Rome décadente, il y a l'attente du « *nouveau ciel et de la nouvelle terre, où la Justice règnera* »<sup>1</sup>.

Que faire donc pour ne pas tomber dans l'erreur des « totalitaires » et ne pas donner une *pierre* au lieu d'un *pain*, un serpent au lieu d'un *poisson* aux affamés (Matth. VII, 9-10) ?

Nos précurseurs spirituels de la Renaissance résolurent le problème de l'émancipation des sciences encore sous la tutelle théologique; nos prédécesseurs du XVIII<sup>e</sup> siècle résolurent celui de la liberté politique encore entravée par les vestiges du prétendu

---

<sup>1</sup> Coïncidence parfaite de la pensée antique avec la pensée chrétienne chez St. Paul, Hébreux ; Pierre I, II Ep. et surtout Apocalypse.

« droit divin » (en fait exercé par les Maitresses de leurs Majestés). Ces deux conquêtes réalisèrent les conditions du progrès technique qui a posé, dans ses termes véritables, réels et réalistes, le problème de la totale liberté de l'homme. Le XIX<sup>e</sup> siècle, qui cueillit les fruits de ce renouveau merveilleux de l'Arbre de l'Évangile, sorti du grain de Senevé (Matth. XIII. 31) et image du Royaume idéal, ce XIX<sup>e</sup> siècle, qui ne fut nullement stupide, achève de mourir. Il meurt de la découverte du monde, de la répartition des matières premières, de la victoire de l'homme sur l'énergie cosmique, de la création de la machine remplaçant le muscle. Il meurt aussi de la carence des classes sociales dirigeantes devant le problème de la distribution. Jugez: le 7 septembre, le blé était à 61 cent. le boisseau (27 k.). A chaque nouvelle défavorable sur la tension internationale, le blé montait, pour baisser à chaque détente: 66  $\frac{3}{8}$  le 14, (Berchtesgaden), pour tomber à 62  $\frac{3}{8}$  le 21; le 22 (Godesberg) 63  $\frac{3}{4}$ ; le 23, 65  $\frac{1}{4}$ ; le 25, 68  $\frac{1}{2}$ ; le 29, après Munich 63  $\frac{3}{4}$ . Ainsi, quand des millions d'hommes n'ont pas de pain, le blé montait et enrichissait la « spéculation » en fonction des chances de mort.

Un ordre social, fondé sur un pareil système économique, est virtuellement mort.

Tout n'est pas faux dans le Marxisme: la « loi d'airain » de l'économique est un fait; c'est un fait que les solutions économiques peuvent être le tremplin solide pour l'essor de la contrainte dans la liberté. Quand, dans un ordre économique et social nouveau, l'homme, dégagé des contraintes qui le paralysent, pourra se consacrer à l'éducation de ses forces spirituelles et que, même pour l'individualité la plus modeste, les disciplines intellectuelles s'harmoniseront avec les sports, où, dans la fatigue, l'homme va quand même chercher l'oubli, la définitive libération de l'esprit sera proche: la Boutique n'a rien de commun avec le Portique qui doit d'ailleurs s'ouvrir largement sur la Palestre.

Notre Ordre Maçonique est essentiellement constructif; il doit savoir prendre, s'il le faut, au spirituel, le glaive et la truelle, chercher, étudier, construire les solutions nouvelles des problèmes économiques et sociaux de notre temps. C'est ainsi que se manifesterà « le Royaume de Dieu venu sur la terre dans sa force », Cité des hommes réconciliés dans la liberté de l'Esprit (Marc. IX, 1) qu'attendait le *Charpentier Opératif et Spéculatif de Nazareth*.

A. DU CHAYLA.

---



## Correspondance

---

A la suite de l'article sur le Régime Ecossais Rectifié, publié dans le Bulletin N° 65 sous la signature du F. V. A. du Chayla nous avons reçu du F. V. Dr Camille Savoie la lettre ci-dessous que nous insérons volontiers. Nous l'avons soumise à l'auteur de l'article en question afin de faire paraître sa réplique dans le même numéro désirant ne pas donner à cette controverse courtoise et fraternelle, l'apparence d'une polémique.

RED.

Mon cher rédacteur,

Après avoir lu l'intéressant article consacré au « Régime Ecossais Rectifié », sous la signature du F. V. A. du Chayla, j'ai hésité à réfuter quelques erreurs certainement involontaires qui se sont glissées dans la partie historique et juridique. En cela, je craignais de voir suspecter mes intentions, inspirées uniquement par le souci de défendre la vérité historique et l'attachement profond que je professe pour la cause du Réveil en France du Régime Ecossais Rectifié sous les auspices du Grand Prieuré des Gaules.

C'est pourquoi je tiens avant toute chose à protester contre toute hypothèse tendant à attribuer péjorativement à l'ensemble ou à quelque partie de mon argumentation un caractère inamical ou même simplement désobligeant à l'égard d'une Obédience pour laquelle je conserve ainsi qu'à ses membres une profonde affection et une grande reconnaissance résultant de plus de quarante années d'étroite collaboration aussi affectueuse que dévouée.

« Aventuriers, alchimistes et cabalistes, concurrents religieux cherchent à s'emparer de la Franc-Maçonnerie », écrit le F. V. du Chayla. C'est là une affirmation très exagérée: la vérité est que la faveur dont jouissait dans tous les milieux sociaux et même religieux la Franc-Maçonnerie dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle attira vers elle les adeptes les plus variés. On rencontre parmi ces derniers les survivants de certaines organisations occultes, alchimistes ou rosicruciens, de sectes philosophiques ou sociologiques qui, profitaient du *secret maçonnique* pour travailler en paix et peut-être se soustraire aux regards indiscrets du public... et surtout de la police ! La Maçonnerie devient, ainsi

que l'a écrit Pignatel, le confluent dans lequel vinrent se déverser ces survivances.

C'est là sans doute l'origine des hauts grades correspondant à certaine spécialisation des travaux des ateliers.

Que quelques aventuriers aient cherché à exploiter dans un but intéressé la vogue de l'institution naissante, l'attrait du mystère pour se livrer à un trafic lucratif des grades, c'est incontestable !

La réforme de Dresde comme la revision des Grades, entreprise par le Grand Orient de France, procédèrent d'un même désir d'épuration et de réaction, comme devaient le faire les Convents de Kohlo, Lyon et Wilhemsbad en débarrassant le Rite Rectifié des *Supérieurs Inconnus* dont l'introduction reste fort obscure !

D'un même souci de probité morale et de vérité historique procède la répudiation par les Convents précités de toute filiation avec les Templiers: un simple récit légendaire consacre le souvenir des services rendus autrefois par les Templiers dans leur mission de Bienfaisance et celui de leur martyre œuvre d'un double despotisme dogmatique et politique !

Passons maintenant au traité du 31 Mars 1777. Son origine réside précisément, ainsi qu'il est expliqué dans la Circulaire qui en accompagne l'envoi aux Loges, du désir de purification de la Franc-Maçonnerie, dont le Grand Orient prit l'initiative en cherchant à agréger dans un même grand corps divers Ateliers ou corps Maç., après s'être assuré de la qualité et de la valeur morale des membres.

Or, ce traité ne consacre pas, comme l'écrit le F. du Chayla, l'agrégation des divers Directoires ou Provinces, il précise au contraire qu'il s'agit simplement d'une agrégation individuelle et de l'établissement au G. O. de Loges qui, par l'intermédiaire de leur Directoire, postuleront cette agrégation individuelle que le G. O. est libre ou non d'accepter. Il est également précisé qu'elle est limitée à l'administration et non à tout ce qui concerne le Rite en vue duquel l'attache avec les Directoires et la direction du rite reste entière, et le cumul des rites dont il est question à l'art. X ne vise que les Loges rectifiées qui désirent pratiquer le Rite français et réciproquement.

Ce qui confirme qu'il s'agissait d'une agrégation limitée et non d'une fusion avec abandon au profit du G. O. de la propriété du Rite, c'est qu'en 1811, lors de l'extinction successive des Directoires des provinces françaises, ces derniers, après s'être transmis les uns aux autres leurs archives et pouvoirs, les transmettent finalement aux Directoires helvétiques. Le Directoire de Bourgogne, dont le G. O. revendique actuellement l'héritage du fait de la conservation par une L. de Besançon affiliée au G. O. des archives, remit ses pouvoirs et archives principales

au Directoire de Zurich et ils sont actuellement déposés à la L. : « Modestia cum Libertate ».

Quant à la tentative de réveil en 1846 des Directoires de Bourgogne, elle s'opéra d'une façon absolument irrégulière, ainsi qu'en fait foi un historique de la L. : « Sincérité et Concorde » : Quatre survivants de l'ancien Directoire éteint depuis, réunis en vertu d'instructions illégales du F. : Vasseur, membre du Grand Collège des Rites, armèrent un nombre suffisant de C. : B. : C. : S. : sans le concours d'un Grand Prieur qui avait seul qualité pour le faire et procédèrent à un semblant de réveil qui ne dura que quelques mois.

Par conséquent, pas plus en *droit* qu'en fait, le G. : O. : n'avait qualité pour pratiquer le Rectifié dont il ne possédait même pas les Rituels.

En fait, un article de son Règlement Général et de celui du Grand Collège des Rites précise que si un Rite pratiqué au G. : O. : vient à s'éteindre, le Grand Collège *désigne* un de ses membres, — qui n'est pas forcément le Grand Commandeur « ex officio » comme l'indique le F. : du Chayla, — lequel est le conservateur des archives du Rite.

Ce ne sont pas des membres du Grand Collège mais quatre simples maçons, pourvus, l'un du 33<sup>e</sup>, deux autres du 30<sup>e</sup> et un du 18<sup>e</sup> qui allèrent se faire initier aux divers grades du Rite Rectifié et reçurent ensuite une Charte pour créer en France, sous les auspices de la Préfecture de Genève une Commanderie à Paris, en 1910.

En 1911, le Président du Conseil de l'Ordre et le Grand Commandeur, émus de cette création, amenèrent le Directoire d'Helvétie à signer avec le G. : O. : un traité reconnaissant à ce dernier la qualité de Directoire, irrégulièrement d'ailleurs, car en violation des divers Convents il reconnaissait la Grande Maîtrise nationale non à une personnalité mais à un corps administratif dont les membres n'étaient pas initiés dans le rite, ce qui est absurde.

Le Conseil de l'Ordre, ou plutôt son président, ayant refusé à l'Atelier créé à Paris le droit de se servir de la formule « A. : L. : G. : du G. : A. : de l'U. : » et de la prière d'ouverture et de fermeture des travaux, rendues obligatoires par le Convent de Wilhemsbad, le Grand Prieur d'Helvétie prit acte de cette violation des règlements du rite et dénonça à deux reprises les traités contrairement à ce qu'écrivit le F. : du Chayla, par lettres adressées au président du Conseil de l'Ordre, les 27 Novembre et 13 Décembre 1913.

Le rite fut alors exercé sur le terrain des trois premiers grades par la G. : L. : N. : I. : et Régulière jusqu'en 1924, date à laquelle les autorités du rite en Helvétie me confirmèrent dans la mission de réveil du rite, octroyée en 1910, et c'est en vertu

de ces pouvoirs que je procédai à la création d'ateliers et sollicitais l'armement de 15 C.'. B.'. C.'. S.'. par le Grand Prieur d'Helvétie et la remise d'un pouvoir reconnaissant la régularité de cette opération et la constitution d'un Grand Prieuré autonome dont je proposai aux autorités du G.'. O.'. l'incorporation au sein du G.'. O.'. fédération de rites, sous réserve d'examiner au préalable les conditions de fonctionnement du Rite, en tenant compte des décisions des Convents fondamentaux du Rite, à Kohlo, Lyon, Wilhelmsbad, et des Règlements généraux du G.'. O.'. de France. Cet examen était nécessaire pour éviter le retour d'incidents analogues à ceux qui avaient, en 1913, abouti à la dénonciation du Traité. Le Conseil de l'Ordre ayant décliné l'examen de mes propositions et passé sur elles à l'ordre du jour, je renonçais à mon projet et constituais en dehors du G.'. O.'. un Prieuré indépendant.

Contrairement à l'opinion émise par le F.'. du Chayla, la dénonciation réitérée du traité de 1910 et le refus du Conseil de l'Ordre d'examiner les conditions d'un réveil du Rite et la proposition d'un garant d'amitié du Grand Prieuré d'Helvétie auprès du G.'. O.'. lui enlève toute prétention à la légitimité du Rite, et si un compromis doit être cherché, ce n'est pas sur la base des traités dont les anciens sont inopérants puisque purement limités à des agrégations individuelles d'At.'. du troisième degré, ni du traité de 1911 qui a été dénoncé à deux reprises et dont une clause était incompatible avec les décisions des Convents fondamentaux du Rite !

Voilà ce que je tenais à préciser dans l'intérêt de la vérité historique et de la tradition. Sur les autres parties du travail de notre F.'. du Chayla, concernant la Symbolique et la Philosophie du Régime Ecossais Rectifié, et *l'actualité* que présente l'intérêt de son réveil, je suis en complet accord et je tiens à affirmer en matière de conclusion que le Grand Prieuré des Gaules examinera et accueillera avec la plus grande sympathie et le plus vif sentiment frat.'. toutes les propositions et les demandes qui lui seront adressées d'où qu'elles proviennent, en vue d'une collaboration au réveil du Rite Rectifié au sein du Grand Prieuré des Gaules dont les but et moyen sont réunis dans sa devise:

Per caritatem Scientiam et Rationem  
Pro Patria et Humano Genera

et la principale Obligation de l'Ordre:

« Aime ton prochain plus que toi-même;

« Fais pour lui plus et mieux que tu voudrais qu'il fût fait pour toi ».

D<sup>r</sup> CAMILLE SAVOIRE.

Eques a Fortitudine

Mon cher rédacteur,

Pas de polémique; quelques précisions au sujet de la réponse du T. E. et T. R. F. Savoie.

Je n'ai émis sur la F. M. au XVIII<sup>e</sup> siècle aucune opinion péjorative; j'ai seulement constaté que la *dignité* du Régime Rectifié fut de réagir contre les tentatives d'accaparement dirigées par les jésuites, les factions orangistes et jacobistes, les personnalités troubles, se réclamant de l'alchimie ou de l'occulte, tel Cagliostro.

Ma terminologie historico-juridique relative aux traités conclus avec le G. O. de France se réfère à deux sources autorisées: 1) La lettre de J. B. Willermoz, du 10 Septembre 1810, au Prince Charles de Hesse-Cassel (Archives de la F. M., Lyon, 1892, p. 12); 2) Montchal, Grand Prieuré Indépendant d'Helvétie, IV<sup>e</sup> édition, pp. 31-34, Genève 1926.

Mes thèses sont donc les suivantes:

1<sup>o</sup>) Pour « *garder* », il faut « *posséder* » préalablement; pour nommer un « *gardien* », il faut que le Grand Commandeur du G. Coll. des Rites soit lui même, de par son office « *ex officio* », investi d'un *pouvoir de délégation*.

2<sup>o</sup>) Mon « *schéma* » comporte la distinction entre les « *pouvoirs d'ordre* » et les « *pouvoirs de juridiction* ».

Les premiers ressortissent au domaine de « *l'initiation* » et du « *droit canonique* »; c'est l'aspect « *sub specie aeterni* ». *L'ordre Templier*, subsistant dans les deux grades constituant « *l'Ordre Intérieur* » du Régime Ecossais Rectifié, après extinction en France, demeurerait permanent au sein du Grand Prieuré Indépendant d'Helvétie, seul habilité pour transmettre les *pouvoirs d'ordre*, en vertu d'une *succession hiérarchique* et moyennant des « *formes rituelles* » dites suivies.

Les seconds — pouvoirs de juridiction — ressortissent au domaine du droit public. Ma conception est d'ailleurs conforme à la doctrine de l'A. M. I. et se trouve sanctionnée par la *mesure conservatoire* prise par le G. O. : la présence d'un « *gardien* » permanent du Rite au sein du Grand Collège.

Au-dessus de ces considérations théoriques, il y a surtout le point de vue « *pragmatique* » : l'attitude devant la « *Bête* », « *quarrens quem devoret* ». Rien de mieux que *l'émulation* entre les branches d'un même organisme, rien de pire que la *concurrence* ou même et surtout, selon l'expression géniale des Écritures, « *le Royaume divisé contre lui-même* » (Matth. XII, 23). Les exemples sont trop récents pour devoir être rappelés.

Concernant les événements récents, j'ai toujours mis en valeur le rôle éminent du T. E. et T. R. F. Savoie dans le réveil du Régime Rectifié en France. Sous la suprême norme

morale de la Fraternité Maçonnique, la conciliation des données de la *vie* et du *droit* doit s'accomplir devant le dilemme : *s'unir ou périr*.

Croyez, mon cher rédacteur, à mes sentiments de haute considération et de frat. dévouement.

A. DU CHAYLA.

---

## Un manifeste de la Maçonnerie anglaise

---

A propos d'affirmations récentes qui ont faussé et obscurci l'opinion publique sur les objectifs réels de la Franc-Maçonnerie, la Grande Loge Unie d'Angleterre, d'accord avec ses deux G.G. LL. sœurs d'Irlande et d'Ecosse et sous l'autorité de son G. M. le Duc de Connaught, s'est adressée au public par un manifeste, communiqué officiellement à la presse britannique, définissant les buts et les relations de l'Ordre.

Nous relevons l'article suivant paru dans le *Daily Telegraph and Morning Post* du 29 Août 1938:

La première condition d'admission dans l'Ordre est la croyance dans l'Être Suprême. Cette condition est essentielle et n'admet aucun compromis.

La Bible, considérée comme le Livre de la Loi Sacrée est toujours ouverte dans les Loges. Chaque candidat est tenu de prêter son Obligation sur le livre qui dans sa croyance particulière est considéré comme conférant la Sainteté au Serment ou à la promesse faite sur lui.

Il est strictement interdit à quiconque entré dans la F. M. de favoriser tout acte qui peut tendre à troubler la paix ou le bon ordre de la Société. Il doit se soumettre à la loi de tout Etat dans lequel il réside ou qui lui accorde sa protection et ne doit jamais être infidèle au Souverain de son pays.

Bien que la F. M. anglaise inculque à chacun de ses membres les devoirs de loyalisme et de civisme, elle laisse à chaque individu le droit d'avoir une opinion personnelle concernant les affaires publiques. Toutefois, il ne lui est pas permis, ni en loge ni en aucun cas, en qualité de maçon, de discuter ou de se prononcer sur des questions politiques ou théologiques.

La G. L. a toujours refusé d'exprimer une opinion quelconque sur les questions de politique extérieure ou intérieure de

l'Etat et elle ne permettrait pas que son nom soit associé à aucune action, si humanitaire qu'elle paraisse être, qui enfreindrait son principe immuable de se tenir éloignée de toutes questions concernant les relations entre un gouvernement et un autre voire même entre des partis politiques et de tout sujet soulevant des théories opposées quant aux méthodes de gouverner.

La Grande Loge n'ignore pas qu'il existe des organismes prétendus maçonniques qui n'adhèrent pas à ces principes mais, pour autant qu'ils persisteront dans cette attitude, elle refusera absolument d'entrer en rapport avec eux et de les reconnaître comme franc-maçons.

La Grande Loge d'Angleterre est un corps souverain et indépendant... Elle n'admet ni ne reconnaît l'existence d'aucune autorité maçonnique supérieure, quel que soit le titre qu'elle se donne.

*En plus d'une occasion, la Grande Loge a refusé et elle continuera à refuser de participer à des conférences avec de soi-disant associations internationales prétendant représenter la Franc-Maçonnerie, qui admettent comme membres des organisations ne se conformant pas strictement aux principes sur lesquels la Grande Loge d'Angleterre est fondée<sup>1</sup>.*

La Grande Loge n'admet pas de semblable prétention.

Il n'y a aucun secret concernant les principes de base de la Franc-Maçonnerie dont quelques-uns ont été exposés ci-dessus. La Grande Loge sera toujours disposée à reconnaître les Grandes Loges qui professent et pratiquent ces principes établis et inaltérés mais elle n'entrera jamais dans une discussion tendant à une interprétation nouvelle ou différente de ces principes. Ils doivent être acceptés et pratiqués de tout cœur et intégralement par ceux qui désirent être reconnus comme Francs-Maçons par la Grande Loge Unie d'Angleterre.

Le Times (Weekly Edition) après avoir publié un résumé de ce manifeste, le fait suivre des réflexions suivantes:

Cette déclaration devrait aider le public à apprécier à leur juste valeur les déclarations fantastiques, que publient ou font parfois au cours de conversations des personnes désireuses de se montrer bien informées et qui affirment gravement que la respectabilité de l'Ordre n'est qu'apparente et que ceux qui sont à sa tête sont des individus dangereux poursuivant l'exécution d'une politique sinistre, sans aucun souci des dommages qu'elle peut causer aux honnêtes gens. Ses dirigeants peuvent, au gré de l'imagination de l'informateur ou suivant les sentiments que l'on suppose animer l'auditoire, être qualifiés de rationalistes, de Sages de Sion, de Jésuites, de communistes ou de fascistes. Il n'existe toutefois, heureusement, aucun secret quant à l'iden-

<sup>1</sup> C'est nous qui soulignons (Red.).

tité des dirigeants de l'Ordre dans ce pays ou aucun mystère quant à la nature de la politique qu'ils suivent. Les F. M. ne sont pas seuls à savoir que le duc de Connaught préside aux destinées de l'Ordre depuis 1901 et que le Roi, depuis son accession au trône, a témoigné l'intérêt qu'il porte à la Franc-Maçonnerie en assistant à une tenue spéciale de la G. L. à l'Albert Hall et en acceptant la charge de G. M. honoraire.

Nous ne commenterons pas ces déclarations, chaque Grande Loge étant libre d'adopter les règles qui lui conviennent; nous nous bornerons à signaler la coïncidence qui fait paraître ce manifeste au moment précis où l'A. M. I. réunie en Convent à Lucerne recherchait les moyens et possibilités de rapprochement entre les Puissances Maçonniques du monde, coïncidence qui donne une singulière importance au passage que nous avons souligné. (Réd.).

---

## Petites Nouvelles

---

*Angleterre.* — Notre confrère « La Chaine d'Union » rapporte que la Taverne de l'Oie et du Gril (Goose and Gridiron) où fut fondée, en 1717, la G. L. d'Angleterre portait, avant le grand incendie de Londres en 1666, l'enseigne de la Mitre, c'était aussi une grande salle de concerts. La Société de musiciens qui organisait ceux-ci à des jours fixes, avait placé au-dessus du portail son emblème consistant en un cygne et une harpe qui fut remplacée par une lyre lors de la reconstruction après l'incendie. Les passants peu versés dans la mythologie et ne comprenant pas l'allégorie crurent qu'il s'agissait d'une oie et d'un gril ce qui donna à la Taverne le nom sous lequel elle fut désormais connue.

*Brésil.* — De renseignements précis qui nous parviennent du Brésil, il ressort que ce n'est pas par décret du chef du gouvernement que l'interdiction de la F. M. a été prononcée le 22 octobre 1937 mais par ordre de la Commission exécutive de l'état de guerre.

Toutes les GG. LL. du Brésil, le G. O. du Brésil et ses GG. LL. régionales ont été fermées mais leurs archives n'ont pas été divulguées, la correspondance n'a pas été censurée et les FF. n'ont pas subi de persécutions.

Le Sup. Cons. du Brésil (R.E.A.A.) et les secrétariats du Sup. Cons. du G. O. du Brésil à Rio de Janeiro sont restés ouverts et n'ont pas cessé de fonctionner.



Dès fin décembre 1937, le siège de la G. L. de Parahyba a été réouvert pour le fonctionnement de sa bibliothèque publique. En janvier 1938 la Maç. a repris son activité normale à Rio de Janeiro et à Rio Grande do Sur, en février à Goyaz, en avril à Minas, en juin à Parahyba et à Rio Grande do Norte et en août à Santa Catarina.

C'est le gouvernement régional de chaque état de la fédération qui propose au Président de la République la réouverture de la Maçonnerie dans sa région. Cette proposition dépend de la volonté du mandataire représentant le gouvernement du Brésil dans chaque état. Toutefois, les organisations dépendant de l'étranger ne peuvent pas exercer d'activité.

Aux termes de la Constitution du 10 novembre 1937, la G. L. de District de la G. L. d'Angleterre à Rio de Janeiro ne pourra recouvrer le droit de travailler au Brésil.

*El Salvador.* — La G. L. Cuscatlan, par décret du 28 juin 1938, interdit à ses membres de fonder, de soutenir et de fréquenter des loges irrégulières et particulièrement des loges mixtes. Ses membres ne seront dorénavant plus autorisés à prendre part aux travaux des ateliers relevant de l'Ordre mixte du Droit Humain. Un délai d'un mois est accordé aux FF. qui appartiendraient à la fois aux deux organismes pour se conformer aux dispositions de ce décret.

*Etats-Unis.* — Le Congrès américain a ouvert une enquête sur les agissements communistes aux Etats-Unis pour saper les institutions de la République et provoquer la guerre civile. Parmi les innombrables témoignages qui ont été produits par les associations patriotiques, les milieux universitaires et ecclésiastiques, un manifeste solennel vient d'être rédigé par l'ensemble des GG. LL. américaines s'adressant à tous les maçons d'Amérique qui est le plus formidable et le plus précis des réquisitoires qui ait jamais été dressé contre Moscou et sa propagande.

Constatons que lorsque leur patrie court un danger les Maçons d'Amérique n'hésitent pas à passer par dessus les Landmarks pour traiter officiellement de questions politiques. Les GG. LL. dites latines ne leur en feront pas un grief, elles qui ont connu de tout temps les dangers que faisaient courir à leur pays les menées cléricales et réactionnaires et qui aujourd'hui encore ont autant, sinon plus, à craindre la propagande des états totalitaires nazistes et fascistes que celle de Moscou mais, qu'en pensera la G. L. Unie d'Angleterre dont les déclarations du 29 août condamnent l'attitude des GG. LL. des Etats-Unis ?

Au surplus, nous ne sommes pas certains que le manifeste publié par le « Temps » ne soit pas une œuvre apocryphe car aucune revue maç. américaine n'en a fait mention.

*Etats-Unis.* — Nous apprenons que notre T. C. F. Cyrus Field Willard, président de la Société des Philalèthes a fêté le 17 août son quatre-vingtième anniversaire. Nous l'en félicitons et lui adressons nos meilleurs vœux au nom de tous les ff. mm. qui lui sont reconnaissants des efforts qu'il accomplit sans défaillance pour la réalisation de la Fraternité universelle.

*France.* — Le G. O. de France réuni en Convent annuel a câblé l'appel suivant au président Roosevelt, franc-maçon, le 24 septembre dernier :

« Assemblée générale du Grand Orient de France, solennel-  
« lement réunie en présence délégués Grande Loge de France.  
« Grande Loge Suisse Alpina, Grande Loge de Yougoslavie, Grand  
« Orient de Belgique, Grand Orient Espagnol, adjure fraternelle-  
« ment Président Roosevelt faire entendre sa voix pour suspension  
« mesures de force en Europe. Stop. Guerre mondiale peut être  
« évitée par intervention haute autorité Président Roosevelt ser-  
« vice de la justice et du droit. Stop. Expression gratitude cen-  
« taines millions d'hommes ».

Ce câblogramme a été remis à l'Ambassade des Etats-Unis, à Paris, puis communiqué à la Presse.

Le 26 septembre le président Roosevelt lançait son manifeste en faveur de la paix.

Cela n'empêchera pas la presse inféodée aux puissances antidémocratiques d'insinuer, comme elle l'a fait dans le passé, que la F. M. veut la guerre.

— Nous adressons nos vives félicitations au T. Ill. F. Arthur Mille, qui vient d'accomplir sa cinquantième année de Maçonnerie au sein du G. O. de France. Le F. Mille, né à Beaupréan (M.-et-L.) le 30 juillet 1854, a été initié le 16 juin 1888 à la L. Bienfaisance et Progrès. Membre du Conseil de l'Ordre du G. O. de France dont il fut président de 1922 à 1924, membre du G. Coll. des Rites depuis 1924 le F. Arthur Mille fait partie du Comité Consultatif de l'A. M. I. en qualité d'ancien chef de la délégation française au Comité Exécutif.

Nous nous joignons à nos FF. du G. O. de France pour assurer le jubilaire de notre très chaude amitié et pour lui souhaiter durant de longues années encore la santé et la vigueur dont il jouit, afin de donner à ses FF. l'exemple du dévouement et de la fidélité à l'Ordre.

*Iles Philippines.* — Dans son assemblée générale, la G. L. des Iles Philippines a pris officiellement position contre un projet de loi tendant à introduire l'enseignement religieux dans les écoles pendant les heures de classe. Cette attitude ne vise pas l'enseignement religieux mais le fait du caractère officiel que cette loi tend à lui donner. Au cas où ce projet de loi serait adopté

la G. L. est décidée de faire appel à la Cour Suprême pour violation du principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat inscrit dans la Constitution.

Encore une Puissance Maçonique qui défend les droits civiques et la liberté de conscience malgré les landmarks ! Tolérance n'est pas duperie.

*Irlande.* — Un de nos amis ayant été appelé à faire des études sur les Constitutions de l'Empire Britannique, nous communiquons cette particularité de la Constitution de l'Irlande concernant la Franc-Maçonnerie :

« Il est décrété par la Majesté très excellente du Roi, par et  
« avec l'avis et le consentement des Lords spirituels et temporels  
« et des Communes assemblées dans le présent parlement et par  
« leur autorité, ce qui suit: ...

«...Dispositions spéciales aux Francs-Maçons. — Il est déclaré  
« que les textes législatifs existants au sujet des serments illé-  
« gaux et des assemblées illégales en Irlande ne s'appliqueront  
« pas aux réunions et travaux de la G. L. des Francs-Maçons  
« et maçons agréés de l'Irlande ou de toute loge ou société recon-  
« nue par cette Grande Loge...

«...Ni le Parlement de l'Irlande du Sud, ni le Parlement de  
« l'Irlande du Nord, n'auront le pouvoir d'abroger ou d'affecter  
« préjudiciellement un privilège ou une exemption que la Grande  
« Loge des francs-maçons en Irlande, ou toute loge ou société  
« reconnue par cette Grande Loge, posséderait en vertu d'une  
« loi ou d'une coutume au moment du vote de cet Acte. Toute loi  
« faite en contravention de ces dispositions dans la mesure où elle  
« serait contraire à celles-ci, sera nulle ».

Ces clauses ont sans doute été introduites dans la Constitution de l'Irlande pour préserver la Maçonnerie des attaques de l'Eglise Romaine dont l'autorité est très grande dans ce pays. Partout ailleurs, lorsque des dispositions concernant la Franc-Maçonnerie ont été inscrites dans une Constitution elles ont eu pour but de l'interdire; le cas de l'Irlande est, croyons-nous, unique en son genre.

*Pologne.* — Nous apprenons à la dernière heure que la G. L. de Pologne a décidé de prononcer sa dissolution. Nous en reparlerons prochainement.

*Syrie.* — Les LL. de Syrie composant la G. L. provinciale dépendante de l'un des deux Grands Orient d'Egypte, ont reçu de leur autorité centrale une patente les érigeant en Grande Loge de Syrie. Cette G. L. autonome exercera sa juridiction pour les trois grades symboliques sur tout le territoire de Syrie; elle aura son siège à Damas.

*Tchécoslovaquie.* — Les deux Obédiences maçonniques de Tchécoslovaquie (G. L. Nationale et G. L. Lessing zu den drei Ringen) ont décidé d'un commun accord de se dissoudre. Nous reviendrons avec plus de détails sur ce point dans notre prochain numéro.

*L. U. F.* — Le Congrès annuel de la Ligue Universelle des Francs-Maçons réuni à Thonne (Suisse) du 19 au 21 août a adressé un appel à tous ses membres afin que par leurs efforts et leurs sacrifices personnels, ils apportent une aide efficace aux réfugiés à quelque nationalité, race, religion ou parti qu'ils appartiennent. Elle demande à l'A. M. I. d'étudier sans retard, une collaboration avec toutes les Obédiences, les mesures pratiques et immédiates de venir à l'aide de nos FF. chassés de leur patrie.

Cette requête a été prise en considération par le Convent de Lucerne et, jointe à d'autres, elle a fait l'objet des décisions et appels qui sont reproduits dans la partie officielle de ce Bulletin.

---

## Les Livres

---

Nous avons reçu :

Ubaldo Triaca. — Des réformes nécessaires dans les rituels des plus hauts grades en Franc-Maçonnerie.

Louis Charrière. — Le Régime Ecossais Rectifié et le Grand Orient de France.

Dont nous parlerons dans notre prochain numéro.

*La Rédaction.*

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

Le Convent de Lucerne .....	83
Appel à l'Humanité (S.O.S.) .....	89
Résolution sur le Thème d'Etude de 1938 .....	90
Secours aux ff. mm. espagnols .....	91
Aide aux ff. mm. autrichiens .....	91
Des possibilités et des moyens de rapprochement des diverses Puissances Ma. régulières du monde. (Rapport général) .....	92
Avis officiels .....	102
In Mémorian (Dr Fritz Uhlmann) .....	104
Liste des dons reçus par la G. Chancellerie .....	105
Elections de dignitaires .....	105
Revue maçonnique :	
J. Mossaz, Rectification .....	106
Du Chayla: L'Etat Moderne et l'esprit de liberté .....	108
Correspondance au sujet de l'article « Le Régime Ecosais Rectifié » .....	122
Un manifeste de la Maçonnerie anglaise .....	127
Petites nouvelles:	
Angleterre, Brésil, El Salvador, Etats-Unis, France, Iles Philippines, Irlande, Pologne, Syrie, Tchécoslovaquie, L. U. F. ....	129
Les Livres .....	133

---



## En vente à la Chancellerie de l'A. M. I. :

1. ED. QUARTIER-LA-TENTE : « Two Centuries of Freemasonry. Prix .....	3.—	Frs. suisses
2. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1921 (Fondation de l'A.M.I.) à Genève.	3.—	» »
3. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1923 à Genève .....	3.—	» »
4. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1927 à Paris .....	2,50	» »
5. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1930 à Bruxelles .....	2,50	» »
6. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1932 à Istanbul .....	1,50	» »
7. Codes maçonniques (anglais, français et allemands) .....	1,50	» »
8. Annuaire de la Fr.-Maçonnerie Universelle (1932) .....	3.—	» »

\*  
\* \* \*

* ED. PLANTAGENET : Causeries Initiatives. I. II. III., chaque volume .....	2.—	» »
H.-J. BOLLE : Le Temple, Ordre initiatique du Moyen-Age .....	0,75	» »
* ALBERT LANTOINE : Histoire de la Franc-Maçonnerie française .....	7.—	» »
* ALBERT LANTOINE : Histoire du Rite Ecossais ancien et accepté .....	8.—	» »
JOSEPH LETL. — Charbonnerie et Fr.-Maçonnerie dans le Réveil national italien .....	6.—	» »
L. AMIABLE ET J. C. COLFAVRU. — La Fr.-Maçonnerie en France depuis 1725.	0,75	» »
ARMAND BEDARRIDE. — La Doctrine maçonnique .....	1,50	» »
FRANÇOIS RUCHON : Histoire de la Franc-Maçonnerie à Genève de 1736 à 1900.	7.—	» »

## En vente à la Chancellerie de l'A. M. I. :

	frs. ss.
ARMAND BEDARRIDE. — Les théories politiques et économiques devant la Doctrine maçonnique .....	1,50
Le Livre d'Instruction du Rose-Croix .....	2,50
Le Livre d'Instruction du Chevalier Kadosch .....	2,50
ARTHUR GROUSSIER. — Constitution du Grand Orient de France par la G.L.N. (1773) .....	10.—
∴ La Vérité sur la Franc-Maçonnerie .....	0,50
∴ Discours et Documents maç. du XVIII <sup>e</sup> siècle .....	1,25
D <sup>r</sup> RAYMOND CORBIN. — Symboles initiatiques et Mystères chrétiens. Préface d'André Lebey. Couverture dessinée par St.-J. Landau .....	2,50
R.-C. FEUILLETTE. — Précis de l'Histoire du Grand Orient de France (5 <sup>e</sup> mille) .....	2.—
EDMOND GLOTON. — Instruction maçonnique aux Apprentis.	1,30
» Memento des Grades de Perfection ..	1.—
» Memento des Grades Capitulaires (les 2)	1.—
» Memento des Grades Philosophiques ..	1.—
ALBERT LANTOINE. — Hiram au Jardin des Oliviers, avec un portrait de l'auteur, bois gravé de P.-A. Gallien ..	1,25
ANDRÉ LEBEY. — Le Secret du Temple .....	2,25
A. MICHA. — Le Temple de la Vérité ou la Franc-Maçonnerie dans sa véritable doctrine .....	6.—
D <sup>r</sup> CAMILLE SAVOIRE. — Regards sur les Temples de la Franc-Maçonnerie .....	4,50
LOUIS LACHAT. — La Franc-Maçonnerie opérative .....	3.—
GUISEPPE LETI et LOUIS LACHAT. — L'Esotérisme à la Scène.	2,50

Les frais de port pour les livres marqués d'un \* sont à la charge de l'acheteur.

Ces différents imprimés ne sont livrés que sur justification des titres maçonniques.

N. B. — La librairie V. Gloton, à Paris (voir aux annonces) est dépositaire pour la France et les Colonies des ouvrages indiqués aux numéros 1 à 8, payables à raison de 5.— frs. français pour 1.— fr. suisse. Elle reçoit également les abonnements au Bulletin.



## *Editions Maçoniques*

*de la Resp. Loge « La Parfaite Intelligence et l'Etoile Réunies »,  
à l'Or. de Liège :*

S'adresser pour l'envoi de ces brochures à M. Gegentilien, 172, Bd. d'Avroy, Liège, mais virer la somme correspondante au compte chèque postal n° 1294.55 Liège, Belgique, de M. Léon Deffet.

N. B. — La Grande Chancellerie se chargera volontiers, pour être agréable aux lecteurs du « Bulletin », de transmettre les commandes.

J. DEBRUGE. — Abrégé de l'Histoire de la R. L. La Parfaite Intelligence et l'Etoile Réunies.....	Frs. belges 2.—
H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Le Pantheisticon de Toland (1720) .....	» » 5.—
H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Entretiens maçonniques de Lessing. Réédition des 3 premiers et traduction des 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> entretiens .....	» » 5.—
Un effort vers la Tradition, vers l'Unité et vers l'Idéal .....	» » 5.—

## *Editions de la Ligue Internationale des Francs-Maçons*

	frs. ss.
F. UHLMANN. — Petit Manuel de la Franc-Maçonnerie, broché	3.50
Le même en allemand	relié 4.50
» Die Grosse Werklehre der Freimaurerei, br.	3.50
	relié 4.50
» 1. Le Livre de l'Apprenti.....	P'ex. 1.25
2. Le Livre du Compagnon.....	P'ex. 1.25
3. Le Livre du Maître.....	P'ex. 1.25
Les mêmes en allemand	
F. LENNHOF. — Die Nordamerikanische Freimaurerei.....	2.—
ED. PLANTAGENET. — La Franc-Maçonnerie française.....	2.—
(Id. en allemand).	